

Quatrième séance, vendredi 4 avril 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Rapport N° 53 sur le postulat N° 282.05 Catherine Keller-Studer/Christian Ducotterd (création d'une unité mobile d'urgences sociales). – Mandat MA4005.07 Yves Menoud, Solange Berset, Pascal Andrey, Denis Grandjean, Gabrielle Bourguet, Christine Bulliard, Jean-Noël Gendre, Raoul Girard, Françoise Morel, Bernard Aebischer (doter le Musée d'histoire naturelle de murs adéquats afin qu'il puisse remplir les missions qui lui sont dévolues); prise en considération. – Rapport N° 50 sur le postulat N° 309.06 Françoise Morel/Patrice Morand (décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège); prise en considération. – Rapport N° 51 sur le postulat N° 300.05 Nicole Aeby-Egger/Guy-Noël Jelk (évolution de l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD) vers une Ecole de maturité spécialisée santé et sociale (EM-Sp santé-social); prise en considération. – Rapport N° 49 sur le postulat N° 286.05 André Schoenenweid/André Magnin (libérons le campus universitaire de Pérolles de toute circulation automobile). – Motion N° 163.06 Jean-Pierre Galley/Jean-Pierre Thürler (loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage – parcs naturels); prise en considération. – Postulat P2022.07 Heinz Etter (prévention des crues dans le Grand Marais); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Jacqueline Brodard, Charles de Reyff, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Pascal Kuenlin, Erika Schnyder, René Thomet, Martin Tschopp et Rudolf Vonlanthen.

MM. Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Lors de sa séance du 3 avril 2008, le Bureau du Grand Conseil a pris acte que le rapport sur le postulat N° 316.06 Ueli Johner-Etter/Ernst Maeder concernant le trafic et la planification routière dans le district du Lac, en particulier le contournement de Kerzers, arrivera dans le courant de cet automne.

Le Bureau a également accepté la demande de report de la réponse à la motion N° 1032.07 de MM. Nicolas Rime et Raoul Girard concernant la transparence des coûts et le plafonnement des dépenses électorales.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 3 avril 2007.

Projet de loi modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg (durée du mandat du président du Conseil d'administration)

Nadine Gobet, présidente, Ackermann André, Collobomb Eric, Corminbœuf Dominique, de Weck Antoinette, Dorand Jean-Pierre, Duc Louis, Peiry Stéphane et Thomet René.

Projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

André Schoenenweid, président, Andrey Pascal, Clément Pierre-Alain, Crausaz Jacques, de Roche Daniel, de Weck Antoinette, Jendly Bruno, Piller Alfons, Repond Nicolas, Schorderet Gilles et Wicht Jean-Daniel.

Projet de loi modifiant la loi sur la protection des données (adaptation au droit international, en particulier aux accords Schengen-Dublin)

Jean-Denis Geinoz, président, Ackermann André, Boschung Moritz, de Weck Antoinette, Gavillet Jacques, Hänni-Fischer Bernadette, Johner Ueli, Studer Théo et Weber-Gobet Marie-Thérèse.

Projet de loi abrogeant la loi d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire

Projet de loi sur la police cantonale (police de proximité)

Raoul Girard, président, Binz Josef, Butty Dominique, de Reyff Charles, Fasel Bruno, Feldmann Christiane, Genoud Joe, Grandjean Denis, Ridoré Carl-Alex, Vial Jacques et Wicht Jean-Daniel.

Projet de décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de la clinique Garcia destiné à l'institut Adolf Merkle pour les nanosciences

Christian Bussard, président, Ackermann André, Binz Joseph, Cardinaux Gilbert, Dorand Jean-Pierre, Fasel Bruno, Jendly Bruno, Kolly René, Krattinger Ursula, Morand Jacques et Piller Valérie.

Projet de loi concernant le financement des mesures de nature pédo-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés

Michel Zadory, président, Brönnimann Charles, Bulliard Christine, Coting Claudia, Geinoz Jean-Denis, Goumaz-Renz Monique, Jordan Patrice, Raemy Hugo, Romanens Antoinette, Schoenenweid André et Studer Albert.

Projets législatifs concernant la protection de la population contre la fumée passive et la vente de tabac aux mineurs

Daniel de Roche, président, Badoud Antoinette, Boshung Bruno, Buchmann Michel, Collomb Eric, Ducotterd Christian, Jelk Guy-Noël, Losey Michel, Thomet René, Vonlanthen Rudolf et Zürcher Werner.

Rapport N° 53 sur le postulat N° 282.05 Catherine Keller-Studer/Christian Ducotterd (création d'une unité mobile d'urgences sociales)¹

Discussion

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Fraktion der Freisinnig-Liberalen Partei hat zum Bericht 53 folgende Bemerkungen: Wir nehmen zur Kenntnis, dass es im Kanton eigentlich ein genügendes Angebot zur Betreuung sozialer Notfälle gibt. Hingegen ist die Problematik der nächtlichen Einsätze nicht gelöst. Dank der Abklärung, die bei den beteiligten Diensten und Organisationen, über 40 an der Zahl, gemacht wurde, weiss man, dass eine mobile Einheit im Schnitt zweimal pro Woche zum Einsatz kommen würde. Es wäre deshalb unseres Erachtens unverhältnismässig, personelle und finanzielle Ressourcen in eine mobile Einheit zu stecken. Wir begrüssen deshalb den Vorschlag des Staatsrates, dem Freiburger Netz für Pflege im Bereich psychische Gesundheit (FNP) den Auftrag zu geben und sinnvolle und zahlbare Lösungen zu suchen, die eine gute Betreuung gewährleisten. Da das FNP auch mit regionalen Antennen arbeiten wird, können zudem regional verwurzelte Angebote eingebunden werden. Es ist wichtig, dass die Arbeit der verschiedenen Akteure koordiniert wird, um keine Lücken entstehen zu lassen und Doppelspurigkeiten zu vermeiden. Mit dem Notfalleinsatz ist oft ein Problem nicht gelöst, es muss

abgeklärt werden, ob eine Nachbetreuung angebracht ist. Deshalb erwarten wir vom Verwaltungsrat FNP, dass er den Auftrag dahingehend erweitert, dass die Krisenintervention nur ein Teil eines Konzeptes ist, um den Betroffenen nachhaltig zu helfen. Es ist unter allen Umständen zu vermeiden, dass die Leute durch eine Betreuung krank gemacht werden. Häusliche Gewalt zum Beispiel ist keine Krankheit, sondern ein soziales Phänomen. Nach der Krisenintervention ist es wichtig, dass die anderen Massnahmen wie Strafanzeigen, Trennung, _____schulung etc. folgen.

Nicht zu vergessen sind Präventionsmassnahmen, die die Leute so stark werden lassen, dass sie sich in möglichst wenig Krisensituationen begeben. Erlauben Sie mir zum Schluss eine persönliche Bemerkung: Krisen gehören zum Leben und deren Meisterung kann auch eine Chance sein. Um jedoch gestärkt aus Krisensituationen herauszukommen, braucht man oder frau ein soziales Netz, das mitträgt und mithilft. (Dazu kann auch professionelle Hilfe gehören.) Schaffen wir eine Gesellschaft, in der möglichst viele Menschen über dieses Netz verfügen und staatliche Hilfe auf ein Minimum beschränkt werden kann. Mit diesen Bemerkungen nimmt die FDP-Fraktion zustimmend Kenntnis.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat vorliegenden Bericht zum Postulat von Catherine Keller und Christian Ducotterd über die Schaffung einer mobilen Einheit für soziale Notfälle zur Kenntnis genommen und diskutiert. Eine psychosoziale Betreuung für Menschen in Krisensituationen, und vor allem eine Nachbetreuung ist sehr wichtig. Auch wenn sich die Fälle häufen, so sind wir mit dem Staatsrat einverstanden, dass es zu aufwändig wäre, einen eigenen Dienst einzurichten. Wir finden es sinnvoll, das Mandat dem Freiburger Netz für psychische Gesundheit aufzutragen. Wir bitten aber den Staatsrat, dass er auch ein Auge darauf hat, die Besonderheit in unserem Kanton, die beiden Sprachen, zu berücksichtigen. Es ist gerade in Krisensituationen sehr wichtig, dass man in seiner Sprache die Probleme mitteilen kann. In diesem Sinne, und auch im Sinne des Staatsrates, bitten wir ihn auch, auf bestehende Lösungen, wie sie zum Beispiel im Seebezirk mit der Notfall-Seelsorge bestehen und die sehr gut funktionieren, Rücksicht zu nehmen. Auch hier sollten Synergien genutzt werden. In diesem Sinne bitten wir, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'ai beaucoup apprécié la clarté et la pertinence du message N° 53. La problématique des détresses psychiatriques, psychologiques et sociales y est bien décrite. Le problème est bien posé! Les trois solutions envisagées pour résoudre ces situations de crise sont cohérentes.

La solution fribourgeoise préconisée, celle de mandater le Réseau fribourgeois de santé mentale, d'étudier la création d'une unité de crise à l'Hôpital cantonal me paraît être une bonne solution. Le conseil d'administration du Réseau fribourgeois de santé mentale doit nous rendre réponse quant à la structure, au fonctionnement et surtout aux coûts qu'engendrera une telle unité.

¹ Texte du rapport pp. 477ss.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce message, l'approuve dans sa grande majorité et approuve la création d'une telle cellule d'urgence.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Lassen Sie mich zu Beginn eine kleine Geschichte erzählen: Eines Morgens wird der Notfall-Seelsorger aus dem Seebezirk nach Belfaux gerufen, weil die Sanitätspolizei einen Selbstmörder gefunden hat und seine Frau sehr verzweifelt ist. Der Notfall-Seelsorger begleitet die Frau ins Kantonsspital und bleibt bis am Nachmittag bei ihr. Sie wissen alle, wir haben es gehört, wir haben es gelesen, die Notfall-Seelsorge ist eine lokale, regionale Lösung für das Problem, das wir mit dem Bericht Nr. 53 im Moment besprechen. Es gibt also noch Lücken in diesem Betreuungsnetz und die Geschichte, die ich Ihnen gerade erzählt habe, beschreibt eine. Ich möchte den Staatsrat und den Verwaltungsrat des psycho-sozialen Netzes bitten, die Frage der seelsorgerlichen Betreuung auch mitzubedenken. Die seelsorgerliche Betreuung im Seebezirk ist gut organisiert. Es verdient einige Studien und Überlegungen, ob nicht ein ähnliches Dispositiv für den ganzen Kanton am Platz wäre.

Ich möchte hier signalisieren, dass die offiziellen Kirchen sicher über den Seebezirk hinaus zur Zusammenarbeit bereit sind, aber wir, die Kirche und der Staat, müssen das zusammen tun. In diesem Sinne hat das Mitte-Links-Bündnis diesen Bericht zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat für die Abfassung und unterstützt ihn und möchte Ihnen, Frau Staatsrätin, die Bemerkungen betreffend Notfallseelsorge ans Herz legen.

Morel Françoise (*PS/SP, GL*). Le rapport sur la création d'une unité mobile d'urgences sociales a retenu toute notre attention, l'attention du groupe socialiste! Les services d'urgences traditionnels, police, urgences hospitalières, ambulanciers, apportent leur savoir-faire toujours dans des situations dramatiques. Ils parent à l'immédiat, la nuit, le week-end, laissant bien souvent les concernés totalement dépourvus, désorientés, ne pouvant qu'attendre l'ouverture des structures aptes à leur apporter un soutien. Ces services publics et privés répondent de manière adéquate à ce type d'urgences, mais ils souhaitent un appui post-interventionnel.

Le service psycho-social qui travaille en réseau avec d'autres intervenants, de façon pluridisciplinaire, constitue déjà une partie de la réponse à la problématique. Son fonctionnement cependant doit être organisé en réseau et de manière coordonnée avec des structures existantes. Le choix d'inscrire ce mandat dans les compétences du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale permettra l'utilisation efficace et le développement de synergies entre les services publics, privés et autres institutions spécialisées. Il est en adéquation avec les situations dont un grand pourcentage relève de problèmes psycho-sociaux.

Le groupe socialiste demande que les postes et les moyens financiers nécessaires à un fonctionnement efficace de l'ensemble du Réseau de soins en santé mentale couvrant l'ensemble de ses prestations lui soient attribués.

Ce Réseau en création va nécessiter des moyens complémentaires et nous souhaitons que l'approbation de ce rapport soit suivie de mesures concrètes dans le budget. Les structures faisant l'objet de ce rapport répondent à une demande justifiée pour appuyer des personnes fragilisées par la précarité, l'isolement, la dépendance.

Je tiens à relever encore une fois que le crédit accordé à la prévention, les moyens accordés à la prévention, permettant d'éviter d'en arriver à ces situations d'urgence exigeantes en structures et aujourd'hui insuffisantes.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). La proposition découlant de ce rapport doit apporter des solutions à la Police cantonale confrontée de plus en plus souvent à des situations de violence domestique, et à des personnes en difficulté demandant un appui psychologique immédiat ou une solution à un problème liée à des situations inattendues de crise aggravée par la précarité, l'alcool, une dépression ainsi qu'à bien d'autres facteurs. Les enfants sont souvent témoins de trop de violence et d'actes irréflectifs. Dans de telles situations, seule une aide apportée par des personnes actives dans le monde de la santé ou du social permet d'apporter des réponses adéquates.

Cette aide doit prendre plusieurs formes. Le rapport prend bien en compte l'aide psychologique que nécessitent certaines situations. Par contre, on oublie certaines solutions à apporter sur le moment comme, par exemple, le placement d'enfants qui sont souvent les victimes indirectes de certaines formes de violence. Nous devons aussi assurer, que le lien soit fait entre les personnes qui interviennent dans l'urgence et les différents milieux concernés. Un suivi doit être garanti de manière à éviter que certains actes se répètent. Nous ne pouvons pas tolérer que la police intervienne régulièrement pour des violences domestiques dues souvent à l'alcool dans un appartement où vivent de jeunes enfants, sans qu'une solution soit trouvée par manque de suivi entre les différents intervenants.

Au vu de la consultation, nous pouvons remarquer que certains services sociaux ignorent totalement cette réalité. Un suivi apporté, plutôt en favorisant une meilleure collaboration entre la police et les différents services, permettrait pourtant d'éviter que certains individus tombent dans la précarité. Les personnes qui seront chargées de mettre cette structure en place doivent tenir compte des différentes tâches qui dépassent largement la mission première de la police.

On dénombre quatre cents interventions annuelles concernant des violences domestiques, dont cinquante nécessitent une aide qui va au-delà de l'intervention policière. A cela, il faut ajouter une vingtaine de situations tragiques.

Une permanence assurée sur une semaine, d'une part, par une personne active dans le social et, d'autre part, par une seconde, active dans le milieu de la santé permettrait de répondre aux besoins.

Un tournus sur six semaines nécessiterait la participation de douze personnes. Contrairement à la réponse donnée par certains services lors de la consultation, je ne crois pas que chaque cas nécessite un spécialiste différent formé dans un domaine bien précis de la santé

ou du social. Une personne généraliste, mais qui sait faire face à des situations inattendues et imprévisibles pourra très bien remplir cette tâche. L'intégration de l'unité mobile d'urgences sociales dans la structure du Réseau fribourgeois de santé mentale est une bonne solution.

L'importance de cette permanence pourra ainsi être adaptée aux besoins. Je regrette tout de même, que le rapport qui a fait suite à un postulat déposé en mai 2005 n'ait pas permis d'être plus concret concernant les différentes questions posées.

Je vous remercie déjà pour la suite qui sera donnée.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage également les préoccupations évoquées par les députés.

Le rapport a démontré qu'il y a environ une septantaine de cas par année demandant une intervention d'une unité mobile d'urgences sociales. En effet, il existe un certain nombre de situations où, après le départ non seulement de la police, mais aussi des services d'urgence, ambulanciers, voire sapeurs-pompiers, l'intervention d'un psychologue, d'une assistante sociale ou encore d'une personne de formation médicale est nécessaire. Par exemple, des situations que l'on peut rencontrer lors de suicides, de tentatives de suicide, de décès accidentels, de crises familiales, nécessitent la protection des enfants.

Il y avait donc lieu de rechercher une solution, mais une solution pragmatique à la mesure du canton de Fribourg. Les premières discussions menées avec le groupe de travail et à la suite de la consultation, nous laissaient imaginer la création d'une unité mobile avec au minimum l'octroi de quatre postes. Pour nous, c'était une solution exagérée par rapport au septante cas qu'il y a par année. Donc, nous avons effectivement essayé de trouver une solution plus pragmatique, qui puisse répondre aux besoins des services d'urgence, mais aussi aux besoins de la population qui peut se trouver une fois ou l'autre confronté à de telles situations. Par ailleurs, j'aimerais rappeler qu'il existe déjà des services et des institutions dans notre canton qui peuvent intervenir en urgence, qui ont déjà des services de piquet, tels que les centres LAVI (aide aux victimes des infractions), le service de pédopsychiatrie ou le service psycho-social qui, en appui avec l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg, assurent une permanence 24 heures sur 24 ou encore Solidarité Femmes.

Vous le savez, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale a vu le jour le 1^{er} janvier 2008. Le conseil d'administration vient d'être nommé, il est actuellement en train de procéder aux engagements du ou de la directeur/directrice général/e, des trois médecins directeurs pour prendre en charge les chaînes, les secteurs de soins, un pour les enfants et les ados, un secteur pour les personnes adultes, un secteur pour les personnes âgées.

Nous allons devoir mettre en marche une structure globale sur chacune des chaînes qui prenne en compte la personne dans toute sa globalité, des situations ambulatoires, stationnaires, en passant par des réinsertions. Donc c'est vraiment dans cette logique-là que nous inscrivons cette unité mobile: profiter d'utiliser les synergies que nous aurons avec la création du Réseau

fribourgeois de soins en santé mentale pour répondre à ces besoins. Nous le ferons bien sûr dans les deux langues, c'est particulièrement important pour nous également de pouvoir faire cette offre.

En ce qui concerne la protection des enfants, j'aimerais dire que nous sommes déjà parfaitement au point. Nous ne laissons pas des enfants seuls dans des familles où il y a des difficultés liées à la violence ou à l'alcool. La police, les services d'ambulance sont au courant; il y a des services de piquet aussi au Service de l'enfance et de la jeunesse. Nous intervenons immédiatement et nous avons des solutions pour placer aussi immédiatement les enfants si besoin est, soit dans des familles d'accueil d'urgence, soit au Bosquet. Donc les structures existent, nous avons ces forces-là, mais nous assurons aussi le suivi parce qu'effectivement, il est particulièrement important d'assurer la protection des enfants dans des situations difficiles. Ce n'est pas juste que des enfants soient confrontés à des situations de violence, d'alcool ou autres et nous prenons déjà-là toute une série de mesures. Nous allons également favoriser l'information, nous allons créer une brochure avec les coordonnées de tous les services et institutions qui existent parce que lorsque les services d'urgence interviennent, il n'y a parfois pas besoin d'une aide dans l'immédiat, il n'y a pas forcément besoin de l'unité tout de suite, mais par contre le lendemain. Nous souhaitons favoriser la coordination de tous les services, nous allons aussi examiner la proposition d'aumônerie d'urgence. Nous savons qu'il y a un service qui fonctionne dans le Lac extrêmement bien, entre les églises catholiques et réformées; c'est sauf erreur, sept personnes qui fonctionnent selon un système de tournus, ce sont des pasteurs, des prêtres, des assistants sociaux qui ont suivi des formations spécifiques à Berne et qui interviennent dans des cas d'urgence. Je crois maintenant que le rôle du conseil d'administration du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale est de mettre en place ce projet avec toutes les forces et tous les services que nous avons dans ce canton et c'est ce que nous allons faire.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4005.07 Yves Menoud/Solange Berset/Pascal Andrey/Denis Grandjean/Gabrielle Bourguet/Christine Bulliard/Jean-Noël Gendre/Raoul Girard/Françoise Morel/Bernard Aebischer
(doter le Musée d'histoire naturelle de murs adéquats afin qu'il puisse remplir les missions qui lui sont dévolues)¹

Prise en considération

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Il est un fait reconnu que le Musée d'histoire naturelle de Fribourg est à l'étroit dans ses locaux depuis de nombreuses années.

¹ Déposé et développé le 13 septembre 2007, *BGC* p. 1332; réponse du Conseil d'Etat in *BGC* de février 2008, p. 281.

A plusieurs reprises, dès 1982, une extension avait été demandée et des montants inscrits dans plusieurs plans financiers mais, à chaque fois, n'avaient pas été retenus pour des raisons budgétaires. La situation ayant depuis lors encore empiré, un mandat muni des signatures de treize députés a été déposé afin qu'un crédit d'études, devisé à 1 million de francs réparti sur les années 2008 et 2009, donc deux fois 500 000 francs, soit dégagé de sorte qu'une première étape de réalisation puisse démarrer avant la fin de la législature.

Il est clair que pas plus le crédit d'études faisant l'objet de notre demande, que celui d'investissement qui devrait suivre ne sont prévus au présent plan financier du fait que ceux-ci ont été régulièrement tracés et que d'autres projets ont été jugés plus prioritaires. Nous comprenons aisément le choix de couvrir les besoins de formation avant ceux de la culture, mais on sait que les besoins de formation ne diminueront pas ces prochaines années. Il en ira de même pour les prochaines législatures puisque c'est ce qui s'est passé depuis 25 ans. La délocalisation du Musée d'histoire naturelle sera sans cesse reportée à des temps meilleurs et plus propices.

Pour ma part, je peine à accepter ce fait d'autant plus que le Conseil d'Etat est très conscient de la situation précaire des infrastructures du Musée d'histoire naturelle et il le mentionne clairement dans sa réponse. Il est donc temps d'envisager son avenir et d'agir!

La situation financière du canton est saine et si on n'agit pas maintenant, quand pourra-t-on agir? quand pourra-t-on doter le Musée d'histoire naturelle de murs adéquats afin qu'il puisse remplir les missions qui lui sont dévolues? De plus, on sait le travail remarquable que mènent la direction et le personnel du Musée ainsi que l'excellente image qui lui est attachée. Ne rien faire sera sans doute source de démotivation et ternira rapidement sa notoriété. On sait aussi Fribourg riche et fier de son Université et sa volonté non seulement de conserver sa faculté mais encore de la développer. Dans cet esprit, un Musée d'histoire naturelle au top, tant dans son exploitation qu'au niveau de ses infrastructures, fait également partie des conditions cadres de la faculté des sciences naturelles. Alors donnons-nous cette chance!

Je ne peux en conséquence que vous demander d'accepter ce mandat et d'inviter le Conseil d'Etat à dégager les montants nécessaires à cette délocalisation à moyen terme sinon je crains que ce ne soit à jamais!

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le mandat MA4005.07 concernant les locaux du Musée d'histoire naturelle. Notre groupe ne doute pas un instant que le Musée d'histoire naturelle remplit une mission importante pour faire connaître le patrimoine naturel et notre environnement à la population. Aucun doute non plus sur le fait que le Musée se trouve à l'étroit dans ses locaux et nous comprenons M. le Président de la commission du musée, notre collègue Yves Menoud, qu'il s'inquiète de la situation. C'est son rôle et c'est tout à son honneur! S'il a convaincu certains de ses collègues de signer le mandat qui nous est présenté, le mandat, lui, n'a pas convaincu le groupe de l'Union démocratique du centre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre adhère totalement à la réponse du Conseil d'Etat, soit à son argumentation, soit à sa conclusion. L'argument principal qui nous pousse à dire «non» à ce mandat est le fait que le Conseil d'Etat doit définir les priorités pour ses investissements en matière de bâtiments. La longue liste des investissements prévus pour des bâtiments scolaires et pour la formation est impressionnante et pas définitive. Je vous l'ai dit, je comprends notre collègue Menoud. Je fais moi aussi partie d'une commission, la commission d'école du Collège Sainte-Croix. Le Collège Sainte-Croix, c'est un bâtiment qui a été inauguré en 1983 pour 450 élèves, rehaussé en 1992 pour 600 élèves et qui accueille, aujourd'hui, 987 élèves. Les locaux communs, eux, sont toujours dimensionnés pour 450 unités. Je peux vous assurer que les élèves et les enseignants, eux aussi, se trouvent à l'étroit et ces jeunes bougent un peu plus que les crocodiles du Musée d'histoire naturelle! Je serais, moi aussi, tenté de demander d'urgence quelques millions pour améliorer l'accueil de ces élèves. Mais, cela a été dit, il y a des priorités à donner et le groupe de l'Union démocratique du centre en est conscient et vous recommande de refuser ce mandat.

Maintenant, je dois quand même vous l'avouer, ce mandat m'a fait découvrir le site Internet du Musée et les rapports d'activité. J'ai été impressionné par le nombre d'animaux qui sont offerts au Musée. En 2005, par exemple, il a reçu 432 animaux ou objets. La liste des animaux offerts est disponible dans le rapport. Savez-vous ce que j'ai découvert entre un crapaud calamite et une pie bavarde? Deux génisses empaillées offertes par le bureau des objets trouvés du val d'Aoste! (*rires!*) Je me permets cette révélation parce qu'on est la semaine du premier avril et cela vaut un clin d'œil à notre collègue et ami, Charly Brönnimann. Même si M^{me} la Commissaire du gouvernement, qui n'était pas présente hier matin, ne doit pas y comprendre grand-chose.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance aussi avec attention de ce mandat. Le Musée d'histoire naturelle occupe une place de choix dans le cœur des Fribourgeoises et des Fribourgeois qui, toutes et tous à un moment de leur vie, se sont pressés, bouche bée certainement, dans la salle de la baleine. L'agrandissement de ce Musée est nécessaire et le dossier sur la table du Conseil d'Etat depuis presque trente ans. Des rapports ont été rédigés et nous sommes passés des projets d'extension aux projets de délocalisation. Les coûts et les besoins n'ont fait que croître; personne ne le conteste.

Si la situation est si insatisfaisante, des travaux ont tout de même été entrepris. Que cela soit pour les locaux administratifs ou de stockage, des surfaces supplémentaires ont pu être mises à disposition. Nous relevons aussi que la quasi-totalité des salles ont pu être actualisées. J'ajoute que 1,1 million est d'ores et déjà prévu et inscrit dans la présente législature pour précisément rénover cette célèbre salle de la baleine. La structure du bâtiment est très ancienne et, très probablement, l'option de la délocalisation est la seule réaliste, avec les coûts supplémentaires que cela peut entraîner.

Le groupe démocrate-chrétien est donc très conscient de cette situation insatisfaisante. Partagé entre la nécessité d'une amélioration du bâtiment du Musée et la nécessité d'autres investissements aussi importants pour le canton, notre groupe, dans sa majorité, vous propose de suivre le gouvernement et de rejeter le mandat.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Comme je ne m'appelle pas Martin Luther King, – et heureusement en ce 4 avril! – je m'exprimerai en français: «J'ai un rêve!» Mon rêve serait que ce soit les mêmes personnes qui militent pour une salle de spectacles à Fribourg, pour la construction d'une nouvelle piscine et aussi, naturellement, pour le dégagement d'un crédit de l'ordre d'un million pour la planification d'une nouvelle construction du Musée d'histoire naturelle. Et mon rêve se poursuit: que ce soit ces mêmes citoyens qui en assurent le financement! C'est là que le rêve se briserait, faute de moyens!

Dans la réponse à ce mandat, le Conseil d'Etat a parfaitement justifié sa position par les aménagements urgents déjà consentis, par des arguments mettant en avant d'autres priorités en matière d'éducation et de culture et, enfin, par le fait qu'aucun crédit d'investissement n'a été inscrit au plan financier jusqu'en 2011.

En résumé, la position du groupe libéral-radical est la suivante. Nous sommes convaincus par les arguments développés par le Conseil d'Etat. Nous estimons judicieuses les priorités avancées et, enfin, nous respectons le plan financier jusqu'en 2011. Au vu de ces arguments, la majorité du groupe libéral-radical rejette ce mandat et vous propose d'en faire autant.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Auch das Mitte-Links-Bündnis unterstützt den Ausbau dieses populärsten aller Freiburger Museen. Dieses Museum ist sicher jenes, das vor allem von den Familien des Kantons am meisten besucht wird. Dazu trägt natürlich auch bei, dass der Eintritt ins Naturhistorische Museum gratis ist und dass die Leitung des Museums mit sehr bescheidenen Mitteln eine maximale Leistung vollbringt. Im Vergleich zu anderen mit staatlichen Geldern gehätschelten Museen, die zum Teil recht hohe Eintrittspreise verlangen, muss man wirklich unterstreichen, dass das Naturhistorische Museum eine pädagogische Arbeit erbringt, welche andere Museen nicht in diesem Umfang leisten.

Im Naturhistorischen Museum stehen Ausstellungsstücke zur Verfügung, die unabdingbar und ein fester Bestandteil des Besuchsprogramms sämtlicher Kleinkinderinstitutionen der Stadt und ihrer Umgebung und wohl auch des ganzen Kantons sind. Es ist auch für die Schulen eines der wichtigsten Instrumente, das wegfallen würde, wenn es noch weiterhin in seinen beengten Räumlichkeiten bleiben muss.

Das Museum ist aber nicht nur pädagogisch voll auf der Höhe der Zeit, sondern leistet auch fachlich, im Sinne der wissenschaftlichen Forschung, eine anerkannte Arbeit.

Das Museum ist ausserdem eines, das die modernen Kommunikationsmittel vorbildlich beherrscht, was

man von weit höher subventionierten Institutionen unseres Kantons nicht eben behaupten kann.

Eine Ablehnung des Ausbaukredites wäre um so unverständlicher, als bereits vor über 10 Jahren der Ausbau dieses Museums versprochen und quasi beschlossene Sache war. Das Mitte-Links-Bündnis ruft Sie deshalb auf, dieses Mandat anzunehmen und bittet den Staatsrat, vor allem auch einen Ausbau und einen Standort in der heutigen Zone zu studieren. Die unmittelbare Nähe zum botanischen Garten ist durchaus sinnvoll und auch eine Platzierung in der Nähe der Naturwissenschaftlichen Fakultäten, bzw. eine Platzierung, die Synergien mit letzteren erlaubt, ist eigentlich ein Gebot der Stunde. Wir bitten Sie deshalb, eine der familienfreundlichsten und attraktivsten Institutionen des Kantons endlich so zu unterstützen, dass ihre heutige Arbeit auch anerkannt wird.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'interviens à titre personnel. J'éprouve beaucoup d'admiration pour le travail important et remarquable effectué par le Musée d'histoire naturelle. Le recours à un mandat pour obliger le Conseil d'Etat à budgétiser un montant destiné à améliorer les conditions de travail sur le site actuel et étudier de futurs investissements alors que, selon toute vraisemblance, il sera procédé à une délocalisation, ne me paraît toutefois pas adéquat. Ce serait en quelque sorte appliquer un emplâtre sur une jambe de bois. En outre, cela créerait à mes yeux un précédent fâcheux d'immixtion du Grand Conseil dans un domaine de la compétence du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a fixé des priorités dans son programme gouvernemental et son plan financier et il ne me semble pas judicieux que par voie de mandat le Grand Conseil puisse bouleverser cette planification.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de refuser ce mandat.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Ich möchte nur ganz kurz auf das, was Kollege Jean-Denis Geinoz vorhin gesagt hat, antworten:

Notre collègue Jean-Denis a parlé de rêve. C'est vraiment très beau de rêver parfois mais je lance quand même un appel, Jean-Denis, à te réveiller! (*rires!*) Pourquoi? Si la majorité de ce Parlement continue à baisser toujours et constamment les impôts, on n'aura bientôt plus les moyens de pouvoir réaliser des projets comme celui qui nous est proposé aujourd'hui.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est au nom de la minorité du groupe libéral-radical que je m'exprime. J'ai entendu les belles déclarations de mes collègues, de M. Schorderet, sur le travail de ce Musée mais je sens bien que vous ne mesurez pas ce travail à sa juste valeur puisque vous ne lui donnez pas une priorité. Or, ce Musée connaît un très vif succès auprès de la population, comme l'a souligné ma collègue, M^{me} Mutter. Il y a au moins 45 000 visiteurs par année et ce chiffre ne fait que croître. Il y a sept expositions temporaires où nous pouvons apprendre des choses très intéressantes. Par exemple, pour mes collègues qui envisagent un trekking dans l'Himalaya, il y aura une exposition qui vous montrera les minéraux himalayens, des séquences filmées, des interviews;

d'autres, la flore des Préalpes. Nos amis gruyériens, nos collègues gruyériens s'y intéresseront aussi. Ce n'est pas un musée fait uniquement pour les citadins mais cela touche toutes les couches de population et l'ensemble du canton. On apprend aussi qu'il y avait des crocodiles dans le canton. Qui peut me dire où se trouvaient les crocodiles? Pas au Grand Conseil, c'est certain! C'était il y a trente millions d'années et ils se trouvaient à Vaulruz. Comme quoi, même pour les gens de l'extérieur, on peut apprendre quelque chose dans le Grand Conseil (*hilarité!*) Lorsque vous êtes sur place, vous vous demandez comment ils arrivent à s'occuper aussi des animaux qu'on leur apporte: plus de 150 animaux! Il y a l'exposition «Poussins» qui, à elle seule, réunit 15 000 visiteurs! On doit faire des flux de circulation dans le Musée tellement il y a de visiteurs. Il n'y a pas de hall d'entrée non plus pour accueillir les visiteurs. Enfin, lorsque vous vous rendez dans ce Musée avec vos petits-enfants et que vos petits-enfants seront enthousiastes d'entendre le cri de la baleine, je suis sûre que vous vous direz: «Pourquoi j'ai voté contre le mandat 4005.7?» ... mais vous n'oserez pas le dire à vos petits-enfants!

Le Président. Je vous demande s'il vous plaît un peu de silence et d'attention. Sinon, je me permettrai peut-être de mettre quelques-uns et quelques-unes d'entre vous aussi aux objets trouvés!

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste va soutenir ce mandat. Personnellement, je ne suis pas étonnée des positions des groupes qui, étonnamment, coupent à hautes doses dans les ressources de l'Etat – mercredi, je le rappelle, pour plus de 100 millions – et qui aujourd'hui, malgré le constat évident du besoin, refusent de donner un million pour le Musée d'histoire naturelle. Un million pour un musée dont le travail est impressionnant et dont les services sont à la disposition de tout le canton, je voulais aussi le relever. Des classes et des visiteurs proviennent de tout le canton et pas seulement de la ville et des districts proches. Je voulais simplement aussi dire que les mêmes citoyens, M. Geinoz, qui financent la route de contournement de Bulle sont les mêmes qui financent aussi le Musée. Et je pense aussi que les crocodiles ne sont pas toujours là où on le croit! Je pense aussi qu'il est très important de ne pas opposer les nombreux besoins du canton et qu'il est judicieux de tenter de faire un choix et une place à chacun de ces besoins le moment venu. En effet, créativité, vitalité, imagination et dynamisme, c'est en ces termes que je qualifie le fonctionnement du Musée d'histoire naturelle. Or, depuis près de trente ans, le Conseil d'Etat promet de tout mettre en œuvre pour doter le Musée de locaux adéquats et nécessaires afin qu'il puisse remplir sa mission auprès du public.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat répond que nous devons refuser le mandat et que nous ne pouvons pas prévoir un million de francs pour entreprendre ou préparer la délocalisation du Musée. Or, depuis trente ans, les épisodes à rebondissements concernant ce Musée me font penser à «Dallas» ou à «Top Models», car il ne s'agit que de demandes, de promesses, de désillusions! Je voulais vous donner quelques faits allant de 1982 à maintenant. On constate que les exigences ne sont

pas remplies, qu'il y a des nombreux rapports, qu'un crédit d'études de 200 000 francs au budget 1997 a été supprimé en cours de lecture. On dit au Musée qu'il doit éviter dans la mesure du possible des expositions qui attirent de grandes affluences pour tenir compte de la statique du bâtiment! Dans le programme gouvernemental financier de 1997–2001, le gouvernement a l'intention de mettre quelque chose mais, finalement, c'est à nouveau coupé! On constate que le volume du Musée d'histoire naturelle n'a pas changé depuis cent ans alors que le nombre de visiteurs a augmenté de 1000%! Je crois que ce sont des faits dont il faut tenir compte. En 1998, le Conseil d'Etat confirme sa volonté de trouver une solution. Il est dit ailleurs qu'il y aura un crédit d'études entre 1992 et 2002. Je vous passe de nombreux épisodes. En 1999, on dit qu'il y a lieu d'examiner la délocalisation du Musée. En 2000, une étude de faisabilité sera inscrite au budget 2002. Un crédit d'engagement de constructions pourrait avoir lieu et on parle, en 2001, d'une réalisation pour les années 2005 à 2007. Le budget 2002 a été amputé. Enfin bref, je vous fais grâce, mais j'ai à disposition ici toutes les pièces qui, je le rappelle, me font penser étrangement à ces épisodes que je qualifie de malheureux que l'on peut, nous, regarder à la télévision mais qui sont vécus, ici, par le Musée. Ca, je pense que ce n'est pas tout à fait correct.

Ce matin, nous vous demandons de voter ce mandat. Et lorsque mon collègue, M. André Ackermann, dit que nous nous immisçons dans les affaires du gouvernement... Ecoutez alors, si mercredi nous ne nous sommes pas immiscés et si nous n'avons pas contrecarré le programme du gouvernement en baissant les impôts... Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, d'un côté, on accepte de s'immiscer dans les affaires du gouvernement et, de l'autre, on le refuse. Pour moi, il y a une cohérence que nous devons aussi avoir. Le constat est sombre et le Musée, vous le savez, n'offre pas le cadre adapté pour remplir sa mission. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour valoriser la richesse de ce Musée. Je veux bien accepter que le Conseil d'Etat établisse des priorités de ses choix, mais repousser sans cesse la relocalisation de ce Musée est regrettable. La force de Fribourg et du canton de Fribourg aussi passe par la mise en valeur de ses musées et celle du Musée d'histoire naturelle est une urgence.

Je vous demande de bien vouloir accepter ce mandat qui va donner la mission au Conseil d'Etat de mettre sur pied un programme de réalisation pour que ce musée puisse continuer son travail.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Lorsque j'entends ma colocataire du Bureau de la vice-présidence intervenir, j'ai l'impression que l'on ne fait rien pour le Musée d'histoire naturelle. Je crois que le Gouvernement a répondu clairement, que nous avons fait de nombreux investissements ces dernières années. Dès lors, ma question est la suivante à M^{me} la Commissaire: quel est le montant d'entretien que nous inscrivons au budget pour ce Musée? Je crois qu'il est bon de le rappeler dans ce débat.

Je remercie M^{me} la Commissaire pour sa réponse. Je soutiendrai personnellement la vision du gouvernement qui met des priorités.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Simplement, je voulais vous dire qu'effectivement des frais d'entretien – je ne le conteste pas – ont été mis pour le Musée, mais je vous le rappelle, il s'agit d'un bâtiment qui est ancien et il y aurait peut-être lieu de savoir quels sont les frais d'entretien qui ont été mis pour l'entretien pur du bâtiment ou pour les besoins propres du Musée.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants pour les louanges qu'ils ont adressées au Musée d'histoire naturelle. Bien entendu, je m'y associe et le Conseil d'Etat est conscient aussi de la qualité et de la valeur du musée, mais ce n'est en soi pas la discussion que nous devons mener ici aujourd'hui.

Il s'agit ici de la question de l'éventuelle extension ou plutôt, il faut le dire, de la relocalisation du Musée d'histoire naturelle. S'agissant des rebondissements successifs qu'a connus ce Musée, je ne souhaite pas non plus y revenir; vous trouverez les éléments dans la réponse du Conseil d'Etat.

Je souhaite m'attarder sur les raisons pour lesquelles le projet d'extension n'a pas été réalisé à ce jour. Ces raisons sont de plusieurs ordres. Le premier est d'ordre conjoncturel et ça n'est pas tout à fait simple pour nous. Lorsqu'au début des années 1990, un projet d'étude avait été prévu, le Conseil d'Etat s'était vu dans l'obligation d'y renoncer en raison des difficultés budgétaires qui ont grevé la législature 1991–1995 et je pense que je n'ai pas besoin d'y revenir; ce furent des années extrêmement difficiles! Dans les législatures suivantes, le projet a également dû être reporté compte tenu des investissements nécessaires, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

Le député Menoud a indiqué que la formation avait toujours eu la priorité avant la culture. J'aimerais relever, lors de la législature précédente, les objets qui ont bénéficié d'une subvention, d'un soutien financier important de l'Etat: il y a eu la construction du Gymnase intercantonal de la Broye; il y a eu le site universitaire de Pérolles II; il y a eu sur le plan culturel, les subventions pour les salles de spectacles à travers tout le canton. Il y a eu la décentralisation de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur le site de Beauregard. Il y a eu le déménagement des Archives de l'Etat au couvent des Augustins. Il y a eu le réaménagement et l'extension du Conservatoire à Granges-Paccot et à Bulle. La culture a été servie également dans notre canton et elle a eu une priorité lorsque le moment en a été nécessaire.

Pour la législature en cours, et ces éléments figurent dans le plan financier, nous aurions pu mener cette discussion à ce moment-là. Il est vrai que le Conseil d'Etat a renoncé à prononcer une délocalisation, au demeurant fort coûteuse – j'y reviendrai –, du Musée en ville de Fribourg. Une fois de plus, il a estimé nécessaire de retenir des projets plus prioritaires et c'est notre responsabilité et notre tâche de faire des choix parce qu'ils concernent l'enseignement et la formation mais également d'autres domaines de la culture.

Je voudrais citer – et cela me paraît important – les projets que nous avons planifiés pour ces années à venir. Nous avons planifié l'extension du Collège de Gambach; le peuple se prononcera le 1^{er} juin. Nous avons celle programmée du Collège du Sud, à l'étroit.

Nous avons celle du Collège Sainte-Croix, également à l'étroit, où la situation est extrêmement difficile. Nous avons les bâtiments de la Haute Ecole de santé, celle de travail social également. Nous avons la construction de l'Ecole des métiers en cours. Nous avons le projet d'extension dans le domaine culturel de la Bibliothèque cantonale et universitaire et nous ne parlons pas d'un montant de 20 ou de 30 millions pour ce projet mais de montants extrêmement importants, il faut le dire. Et nous avons encore retenu Bellechasse, le nouveau Tribunal cantonal et des projets qui n'ont pas été planifiés parce qu'ils ne pouvaient pas encore l'être! J'aurai l'occasion de vous les présenter prochainement. Il s'agit de la Clinique Garcia qui servira les besoins de la faculté des sciences et qui ont été jugés prioritaires par la faculté des sciences pour la question des nanotechnologies.

J'ai entendu parlé de rêves. Moi aussi, je rêve et je rêve beaucoup mais, quand je suis au gouvernement, je suis réveillée! Je ne vis ni «Dallas», ni «Top Models», je vis la réalité. Et la réalité, ce sont les ressources financières de l'Etat, d'une part, mais également ses ressources humaines. Nous avons un Service des bâtiments et une Direction de l'instruction publique qui ne peuvent pas planifier de grands projets sur le même temps, faute de quoi nous risquerions d'arriver à une situation où nous ne pouvons plus maîtriser les éléments et la surveillance nécessaire de l'ensemble des chantiers. C'est pour cela que nous faisons aussi des planifications dans le temps pour les objets dont nous avons besoin.

Ca n'est pas le seul motif pour lequel nous avons proposé le rejet du mandat. Le Musée et sa commission nous proposent un programme d'occupation des locaux allant à 6000 m². Il s'agit dès lors clairement d'une délocalisation. Il est évident que nous ne trouverons pas dans le bâtiment actuel ces 1200 m² ou alors nous devons faire partir une partie de l'Université? une partie de la Haute Ecole de gestion? une partie de l'Ecole des métiers? ou que sais-je du Plateau de Pérolles? Le Plateau est plein. Les besoins ont été aussi ici remplis en fonction des éléments qui nous étaient connus.

Si nous voulons pouvoir mettre en place les 6000 m², nous devons d'abord trouver évidemment un emplacement possible. Je partage l'avis que les musées ont à faire avec l'urbanité. Nous devrions pouvoir trouver une place ou un emplacement en ville de Fribourg. Nous l'avions cherché et examiné avec le Werkhof, qui appartient à la ville de Fribourg, pour un éventuel échange avec un autre bâtiment. La commission et le Musée ont estimé, probablement à juste titre, que les surfaces à disposition étaient là aussi trop étroites, raison pour laquelle nous avons aussi abandonné ce projet. Mais pour privilégier une solution de délocalisation du Musée et pour répondre clairement aussi à la députée Mutter, elle ne pourra pas avoir lieu sur le Plateau de Pérolles. Il faudra chercher ces différents éléments et ça n'est pas, aujourd'hui, une possibilité aussi simple que cela.

La situation a empiré, a-t-on dit ce matin. Si on examine les locaux, nous n'aurions rien fait. Au cours des vingt dernières années – et je ne parle pas des frais de fonctionnement qui figurent pour l'entretien normal du bâtiment, ces frais figurent chaque année; je vous

parle de montants particuliers qui ont été inscrits année après année. Nous avons inscrit pour plus de deux millions pour la rénovation au fur et à mesure des salles du Musée pour pouvoir offrir tout de même des lieux d'exposition de qualité. Nous avons inscrit pour cette période un million – cela a déjà été dit – pour la salle dite de la baleine.

Mesdames et Messieurs, si nous devons inscrire maintenant un million pour une étude, croyez-vous vraiment que le Conseil d'Etat poursuivrait la rénovation des salles alors que ce Musée devrait être délocalisé. Je vous demande quand même de prendre cet élément-là en compte. Nous ne pourrions pas à la fois poursuivre des travaux sur place alors que vous nous donnez le mandat de faire une étude pour le délocaliser. Je souhaite dire que, là aussi, le Conseil d'Etat serait amené à faire une série de choix. Je ne dis pas que nous ne le ferions pas, le cas échéant, mais cette question se posera indubitablement à ce moment-là.

Il est vrai, et nous le reconnaissons, que certains espaces ne sont pas adéquats, que des expositions ne peuvent plus être réalisées telles qu'elles l'étaient par le passé, cela à la demande du Service des bâtiments pour des questions de stabilité du bâtiment; ce qui démontre aussi, évidemment, que le lieu n'est guère adéquat si on veut augmenter les surfaces sur place et en faire un musée avec une muséologie moderne.

Je le répète, le Conseil d'Etat est conscient des besoins du Musée d'histoire naturelle en matière de locaux. Il rappelle cependant que, depuis deux ans maintenant, nous avons ajouté 1200 m² qui sont en train d'être terminés à l'arsenal, ce qui a permis de rapprocher les dépôts du Musée d'histoire naturelle. Nous les avons aménagés au cours des dernières années pour donner aussi un peu plus de place pour les collections qui, certes, ne peuvent pas être montrées – nous le contestons pas. Mais je souhaite rappeler que, maintenant, nous nous occupons du Musée d'art et d'histoire, qui a un inventaire et qui, lui, a encore plus de dix dépôts partout dans le canton et en ville; ça c'est encore une priorité que j'ai oubliée de mentionner par rapport au Musée d'histoire naturelle pour cette période.

Je vous demande dès lors de comprendre les choix et les priorités du Conseil d'Etat, de savoir que gouverner c'est choisir et de nous aider dans ces choix-là en rejetant le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat (majorité qualifiée exigée) est refusée par 48 voix contre 45. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP),

Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 45.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baudou (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 48.*

Se sont abstenus:

Butti (GL, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 2.*

Elections

(Résultats des élections organisées en cours de séance)

Une assesseure à la Chambre pénale des mineurs

Bulletins distribués: 94; rentrés: 88; blancs: 5; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Irène Hämmerli*, à Morat, par 78 voix.

Un membre de la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO-S2

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 12; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu pour la durée de la fin de la législature *M. Nicolas Repond*, député, à Bulle, par 80 voix.

Rectificatif

Contrairement à ce qui est écrit dans le Bulletin officiel des séances du Grand Conseil de la session de février 2008, en p. 56, *M^{me} Christiana Dieu-Bach* et *M. Alexandre Sudan* ont été élus aux postes de juge auprès de l'Office des juges d'instruction non pas pour une durée indéterminée, mais jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale, en principe le 1^{er} janvier 2010.

**Rapport N° 50 sur le postulat N° 309.06
Françoise Morel/Patrice Morand
(décentralisation des cours collectifs d'initiation
musicale et de solfège)¹**

Discussion

Morel Françoise (PS/SP, GL). Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et y apporte les considérations suivantes.

Au chapitre «décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale», le Conseil d'Etat répond par le contre-argument d'une insuffisance de demandes. C'est un peu l'histoire du serpent qui se mord la queue! Comment voulez-vous que des élèves s'inscrivent à des cours qui n'existent pas? Je trouve que cet argument sonne faux. La preuve du besoin est toutefois bien là. Une initiative privée, lancée l'automne passé par un groupe de personnes dont des professeurs du Conservatoire, a permis l'ouverture de quatre cours de ce type avec un total de 33 élèves. L'engagement bénévole, on le sait, a ses limites. Il demande beaucoup d'énergie et le renouvellement des forces relève très vite de l'impossible. Cette offre est donc bien nécessaire, sa décentralisation également, et son développement est de la responsabilité du Conservatoire. Si la deuxième année d'école enfantine apportera, espérons-le, un plus aux niveaux musical et rythmique aux enfants dès quatre ans, il ne remplacera pas l'enseignement spécifique que sont les cours collectifs d'initiation musicale. Les 70 minutes de formation initiale durant la scolarité enfantine et primaire se réduisent souvent dans la pratique pédagogique à un temps plus court. Des professeurs du CO se plaignent que les élèves sortant du primaire ont une formation lacunaire sur les plans rythmique et mélodique. Ils ont reçu plus de cours de chant que de musique. Il n'y a pas actuellement, comme inscrit dans les théories, de cohérence dans l'enseignement musical durant le parcours scolaire. Les raisons budgétaires ayant justifié la limitation d'heures maximales en 1993 ne sont plus du tout un argument. Des motifs stratégiques doivent justifier le relèvement, selon le Conseil d'Etat. Décentraliser les cours d'initiation musicale, par exemple, en est un et ne dépend que d'une réelle volonté politique. De quoi a-t-on peur? Le relèvement du plafond ne devrait pas provoquer une explosion des coûts puisque selon le rapport il ne se justifie pas pour des raisons démographiques. Par contre, il donnera une marge de manœuvre pour les prochaines années face à des effectifs plus importants peut-être ou pour le développement de nouvelles branches.

En ce qui concerne le renforcement des centres régionaux, dans le cas de la réorganisation, le Conservatoire a dynamisé ces lieux et a évité à l'éparpillement des forces qui vont à l'encontre d'une meilleure synergie entre professeurs, d'un établissement des horaires aisés, d'une coordination de l'enseignement. La proximité des lieux d'enseignement a toute son importance, leurs cadre et conditions également.

Pour ce qui est du renforcement de l'enseignement musical durant la scolarité par des mesures favorisant

l'échange des compétences, le Conseil d'Etat rappelle l'engagement d'un collaborateur pour l'accompagnement pédagogique de la méthodologie romande, appuyé par la Commission d'éducation musicale. Un seul collaborateur pour la partie francophone! Pour combien d'enseignants? Et qu'en est-il en Singine et dans le Lac? La coordination musicale sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, la cohérence et la continuité de l'enseignement vertical me paraissent une vue de l'esprit car, sur le terrain, la majorité des élèves ont un parcours incohérent, en peau de léopard; la réforme en est restée à sa forme papier.

En conclusion, au nom du groupe socialiste, je dois dire ma déception à la lecture de ce rapport et émet le souhait que le Conservatoire accorde toute son importance aux cours destinés au plus grand nombre, à la base, réservoir d'où émergeront les talents de notre canton.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 50 et partage les constatations faites par le Conseil d'Etat dans ce rapport. La formation musicale bénéficie dans notre canton de bonnes conditions. Cours décentralisés – il y a 59 points d'enseignement –, formation initiale en musique et chant durant les scolarités enfantine et primaire en sont quelques exemples. On peut certes toujours trouver de nouvelles améliorations, mais elles ne doivent être faites que si elles s'intègrent dans un concept bien défini et si, surtout, leurs conséquences financières ont été estimées et acceptées.

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration de ce rapport circonstancié et vous propose d'en prendre acte.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport N° 50. On trouve que le système actuel «décentralisation des cours» fonctionne bien et les communes jouent le jeu pour mettre les locaux à disposition. Il est important de maintenir les cours décentralisés s'il y a un nombre suffisant d'élèves. Nous ne voulons pas que le Conseil d'Etat crée des structures qui ne seront pas utilisées ou peu utilisées ou disproportionnées par rapport à la demande.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Im Namen und Auftrag des Mitte-Links-Bündnisses nehmen wir vom Rapport zum Bericht Nr. 50 Kenntnis und möchten Folgendes sagen:

Il nous importe de dire que nous ne sommes pas d'accord que les prix soient augmentés et que la musique devienne un élément élitaire, c'est-à-dire que nous soutenons tous cette décentralisation en place et aimerions qu'elle soit augmentée mais sans augmentation du prix des cours. Bien qu'avec les décisions que l'on a prises mercredi il est peut-être difficile de rester au prix actuel. La musique fait partie de la culture générale et elle est préventive pour la santé mentale et physique. Il est donc important qu'elle reste accessible à un maximum de personnes.

¹ Texte du rapport pp. 486ss.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport N° 50 concernant la décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège. La mission prioritaire du Conservatoire est d'offrir une formation spécifique destinée à la pratique d'un instrument. L'offre de cours est déjà bien étoffée et la mission est très bien notée sur sa portée générale. Toutefois, les formateurs des jeunes musiciens des districts périphériques, tels que la Broye et la Glâne, doivent trouver des solutions externes au Conservatoire, ceci pour assurer la relève nécessaire dans nos régions pour les fanfares dans un délai raisonnable. C'est pourquoi je suggère à M^{me} la Commissaire de tenir aussi compte de l'évolution des partitions et des instruments nécessaires pour jouer leurs mélodies. L'attractivité du Conservatoire n'est plus à démontrer, preuve en est les listes d'attente pour étudier la percussion par exemple. S'il fallait un tambour il y a 20 ans, aujourd'hui une batterie est nécessaire pour jouer ces symphonies. Mais n'est-ce pas beaucoup plus harmonieux? Je suggère donc de prendre en compte ces éléments et d'orienter la délocalisation en utilisant aussi les écoles de musique déjà en place dans d'autres cantons, tels que dans la Broye vaudoise par exemple. Ainsi, les élèves broyards et d'ailleurs pourraient profiter d'une plus large portée d'enseignement musical de proximité. Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat de maintenir une culture musicale marquée de notes blanches.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie Mesdames et Messieurs les Député-es pour leurs différentes interventions.

Je souhaiterais relever trois éléments qui me paraissent importants. Tout d'abord la question de la formation initiale en musique et en chant durant la scolarité obligatoire. Nous avons fait dans le domaine de l'éducation musicale un effort extrêmement important dans les dernières années qui portait à la fois sur l'école primaire puis sur le cycle d'orientation. Si j'entends maintenant que les enseignants de musique, qui sont des enseignants spécialisés au cycle d'orientation, ne sont pas satisfaits du niveau atteint par les élèves, c'est pour moi une première et je ne l'avais pas entendu jusqu'à maintenant. On avait plutôt loué la méthode d'éducation musicale, qui a été reprise par d'autres cantons et avec lesquels nous travaillons maintenant en commun, en particulier avec le canton du Valais. C'est vrai, il y a une personne qui représente un EPT et qui est responsable de la coordination, la surveillance, du soutien pour le domaine de l'éducation musicale. Cela peut paraître en soi peu. C'est beaucoup si l'on compare à d'autres branches pour lesquelles nous n'avons pas ces moyens-là, et je souhaite le dire, ce d'autant plus que le responsable pour l'éducation musicale est quelqu'un de très grande qualité. Son rôle est avant tout non seulement d'aller dans les classes, c'est un aspect, mais surtout d'organiser la formation continue et de permettre l'introduction, le cas échéant, encore de nouveaux moyens.

Le deuxième élément que je souhaiterais relever est la question de la limite maximale de 3080 heures d'enseignement que nous avons actuellement et sur lesquelles

nous nous étions mis d'accord avec les communes qui financent avec nous le Conservatoire. Il est vrai, nous avons une légère liste d'attente chaque année pour laquelle nous devons essayer de trouver des solutions. Le Conseil d'Etat est disposé – il l'a dit dans sa réponse – à examiner la proposition de relever cette limite maximale, mais une fois connues les conséquences financières de l'intégration des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne. Cela nous donnera probablement la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir augmenter sans avoir une conséquence trop importante pour les communes. Je peux rassurer le député de Roche. Il n'y a pas de velléité de la part du Conseil d'Etat d'augmenter, dans le fond, le coût de l'enseignement musical si ce n'est la taxe d'inscription – c'est la seule que financent aujourd'hui les parents des élèves – et la loi prévoit la possibilité d'indexer lorsque nous avons atteint un certain pourcentage. C'est la seule possibilité, mais cela ne présente pas une augmentation trop importante.

S'agissant de la réorganisation territoriale de l'enseignement, en particulier des lieux d'enseignement décentralisés, la Commission du Conservatoire dans laquelle siègent également les communes fribourgeoises est à l'étude. Nous voulons faire un groupe de travail pour associer encore mieux les communes. L'idée n'est pas nécessairement de réduire le nombre de sites d'enseignements décentralisés mais d'en fixer un certain nombre, dits principaux, qui sont liés aux infrastructures des sites d'orientation dans les régions, qui sont de grande qualité, et qui permettraient d'avoir des installations plus pérennes que nous l'avons maintenant. Il s'agirait ensuite de doubler ces sites principaux de sites décentralisés, en lien notamment avec les ensembles de musique dans les villages parce que c'est là où nous devons en particulier former les jeunes et c'est là où nous devons entretenir le lien le plus étroit avec la commune, avec la région.

C'est avec ces éléments sur lesquels nous sommes en train de discuter que je clos mon intervention.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 51 sur le postulat N° 300.05 Nicole Aeby-Egger/Guy-Noël Jelk (évolution de l'Ecole cantonale de degré diplôme – ECDD – vers une école de maturité spécialisée santé et sociale – EM-Sp santé-social)¹

Discussion

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Prise de position du groupe socialiste concernant le rapport relatif à l'évolution des ECDD vers des Ecoles de maturité spécialisée santé et sociale. Ma collègue postulante et moi avons pris connaissance avec intérêt du rapport N° 51. Je souhaite au nom de mon groupe vous faire part des considérations et des questions suivantes: nous relevons que l'ECDD/ECG de notre canton représente 1000 étu-

¹ Texte du rapport p. 465.

dians répartis en 3 sites: Fribourg 670 étudiants, Bulle 220 et le reste au GYB. La Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) reconnaît à ces écoles le droit de délivrer des certificats ECG, ce qui sera le cas dans notre canton pour l'année scolaire 2007–2008.

Le but de notre postulat est que ces écoles puissent à l'avenir décerner également une maturité spécialisée dans les domaines de la santé et du social. L'ECG acquerra de ce fait une reconnaissance publique évidente, deviendra encore plus attractive pour les jeunes et offrira aux plus enthousiastes et aux plus performants la possibilité d'obtenir un papier leur permettant d'entrer directement dans les HES subséquentes fribourgeoises et également d'autres cantons. Actuellement afin d'accéder aux HES-SO-S2 ou HEP, les étudiants qui se forment dans l'ECG de notre canton ont les possibilités suivantes.

Premièrement, ils peuvent suivre la filière santé, c'est-à-dire 3 années d'études avec le certificat ECG et moyennant une année préparatoire et des stages, ils peuvent accéder aux HES santé. Les métiers visés sont infirmiers, physiothérapeutes, etc. Deuxièmement ils peuvent suivre la filière sociale, soit trois années d'études avec le certificat ECG et moyennant une année complémentaire constituée de modules et de stages en institution ils ont accès aux HES sociales. Les métiers visés sont travail social, éducateurs, etc. Et la troisième possibilité qu'ont les étudiants est de se diriger vers la HEP. Cette école requiert également les trois années d'ECG, le certificat et évidemment une année supplémentaire constituée de modules complémentaires.

Ce que nous demandons c'est en fait la transformation de l'année supplémentaire existante en une année de maturité spécialisée. Certes, comme le relève le Conseil d'Etat, nous sommes conscients qu'en pratique tout n'est pas si simple. Concernant le domaine social, la modification ne devrait pas trop poser de difficultés, mais la situation transitoire court jusqu'en 2015. D'où provient ce laps de temps pour mettre en place la maturité spécialisée? Nous espérons vivement que cela se fasse beaucoup plus tôt. Concernant le domaine pédagogique, le passage à la maturité spécialisée pédagogique ne devrait pas rencontrer trop d'obstacles. Dans ce cas, le Conseil d'Etat craint de ne pas atteindre la masse critique. Je peux lui dire qu'actuellement l'écrasante majorité des étudiants de l'année préparatoire provient des ECG, et qu'un ou deux étudiants au grand maximum sont porteurs d'un CFC avec expérience. Concernant le domaine de la santé, le passage est plus complexe, car l'année nécessite des modules de formation en lieu spécialisé, des cours spécifiques et il faudra régler d'éventuels passages d'une formation à l'autre. Ceci est réalisable si on en a la volonté. Comme le constate le Conseil d'Etat, à part Genève qui offre déjà à ses étudiants la possibilité d'obtenir une maturité spécialisée – un modèle qu'il ne faudra pas forcément suivre, ma collègue vous en parlera –, cinq cantons en ont fait la demande. Soleure, Bâle, Schaffhouse, Zürich et Tessin. Quasiment tous ces cantons attendent et quasiment tous les autres cantons attendent la décision de leurs voisins. A notre avis, le problème des effectifs trop ou pas assez élevés ne devra pas se poser. Je me porte garant ainsi que mes

collègues, M^{me} la Conseillère, pour orienter judicieusement nos étudiants ou nos futurs étudiants. Quant au coût supplémentaire de la mise en place de ces maturités: certes celle-ci aura un prix mais qui devrait être modéré car une partie des structures existe déjà. Il est plaisant de relever que le Conseil d'Etat conclut son rapport en mentionnant que je le cite: «La mise en place des maturités spécialisées devrait s'imposer dans notre canton». Mais pourquoi après toutes ces explications données utiliser encore le conditionnel et non pas le futur? Les deux ou trois spécialistes de ce domaine très technique sont entièrement acquis à la cause de la mise en place de ces maturités spécialisées dans notre canton. D'ailleurs si je suis bien informé un groupe de travail a été mandaté pour la mise en place de la maturité spécialisée en santé pour la rentrée 2009. Nous souhaitons vivement que le canton de Fribourg fasse preuve d'audace et qu'il soit le neutron qui déclenchera la réaction en chaîne et qui fournira l'énergie nécessaire pour influencer les autres cantons attentistes. Nos étudiants fribourgeois vous en seront infiniment reconnaissants. Moyennement les remarques et les questions ci-dessus, le groupe socialiste prend acte de ce rapport. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour le rapport circonstancié qui a été présenté concernant l'évolution de l'Ecole de degré diplôme (ECDD). Il souscrit unanimement à l'idée de mettre en place des maturités professionnelles dans le domaine de la santé, du travail social et de la pédagogie. Il est satisfait d'apprendre qu'une analyse approfondie des filières existantes a été effectuée et que des synergies seront recherchées entre les niveaux tertiaires et secondaires afin de ne pas doubler les voies de formation. Les résultats de la consultation romande apporteront sans doute aussi des éléments intéressants à l'étude qui conduira à la finalisation de cette offre d'études complémentaire. Il m'importe de savoir avant de conclure, de connaître le pourcentage d'abandons des études dans cette Ecole de culture générale (ECG), ce point ne ressortant pas du rapport qui a été présenté. Le groupe libéral-radical avec ses remarques approuve ce rapport dans son unanimité.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport avec beaucoup de plaisir et après une analyse attentive de son contenu. Et il fallait vraiment beaucoup d'attention pour lire ce rapport! Le groupe démocrate-chrétien est très satisfait de savoir que, enfin, des solutions vont venir concernant la mise en place de ces nouveaux certificats de maturité spécialisée à l'horizon 2009–2010. Le groupe démocrate-chrétien se réjouit surtout de constater que la complexité de cette matière inter-cantonale n'a pas paralysé notre Direction de l'Instruction publique. Persuadé qu'il est, que la présidence de la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique au plan national, exercée par sa Directrice, l'aura aidée à voir un peu clair dans la prédominance des incertitudes fédérales.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le rapport N° 51 et en prend acte avec satisfaction. L'ECDD est aujourd'hui une structure intermédiaire entre l'école secondaire et l'apprentissage d'une profession. Destinée à combler un vide pour ceux qui, après l'école secondaire, n'ont pas choisi la voie d'un apprentissage ou qui n'étaient pas à même de poursuivre des études secondaires supérieures, cette Ecole de culture générale s'est progressivement profilée comme une école de préparation pour les métiers de la santé et du social. Or, avec la création des Hautes écoles spécialisées et les exigences d'entrée spécifiques, l'ECDD ne peut plus offrir actuellement un diplôme accepté sans autre par ces Hautes Ecoles. La nécessité de mettre sur pied un cursus donnant droit à un certificat de maturité professionnelle est évidente. Nous saluons la décision du Conseil d'Etat de mandater la DICS pour établir la création d'un groupe de travail qui sera responsable de traiter la faisabilité d'un tel cursus. Il en demeure pas moins important de souligner que, malgré tout, cette Ecole doit garder une section de culture générale et maintenir ainsi un rôle d'école intermédiaire.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche remercie le Conseil d'Etat pour le rapport concernant le postulat qui avait été déposé le 17 novembre 2005, accepté par le Grand Conseil le 8 septembre 2006. Cela nous confirme qu'il faut vraiment de la patience pour faire de la politique. Ce rapport concerne la maturité spécialisée et non la maturité professionnelle, comme l'ont cité mes collègues Badoud et Zadory. Personnellement je suis également bien consciente que ce rapport, pour une grande majorité d'entre nous, en raison de sa spécificité, de sa complexité n'est pas d'un accès des plus aisés. Je vais donc aller à l'essentiel et suis persuadée que vous serez surpris par ce que vous allez entendre.

Tout d'abord concernant le rapport lui-même, je regrette l'absence de contextualisation des formations du domaine de la santé. Peut-être avez-vous vu l'émission «Mise au point» du dimanche 31 mars et si ce n'est pas le cas, je vous encourage à la visualiser. Comme un grand nombre d'articles de journaux romands le mois passé, cette émission relate toute la problématique de la formation des infirmières dispensées en HES en Suisse romande et en ES (Ecole spécialisée) de l'autre côté de la Sarine. Ceci signifie que nous ne pouvons pas attendre de voir ce qui va se faire en Suisse alémanique qui a tout simplement moins besoin de maturités spécialisées puisqu'il y a beaucoup de professions de ce domaine positionnées au niveau ES. La situation en Suisse: en effet il n'y a que le canton de Genève en Suisse romande qui offre des matus spécialisées et en Suisse alémanique ce sont 4 cantons, Soleure – et non Appenzell (AE) comme cité dans le rapport –, Schaffhouse, Zürich et Bâle-Ville, plus le Tessin. Cela fait 6 cantons et non des moindres qui offrent déjà ces maturités spécialisées. Mais afin d'être brève, je me limiterai à la problématique de la maturité spécialisée santé.

Genève est citée en exemple. Pourtant ce qui se passe à Genève au niveau de la maturité spécialisée est très problématique. Vous vous demandez pourquoi? Parce

que Genève ne délivre pas des maturités spécialisées, mais maturités spécialisées spécialisées, c'est-à-dire qu'il ne délivre pas des maturités spécialisées santé, mais des maturités spécialisées santé diététique ou bien des maturités spécialisées santé soins ou des maturités spécialisées santé radiologie. Ce n'est pas écrit comme cela dans les maturités que le canton délivre, pourtant c'est la réalité que rencontrent les gens qui ont suivi ces formations.

Chers collègues, c'est terrible, parce que si à la fin de l'année préparatoire à la HES une personne change d'orientation, elle a une maturité spécialisée santé, mais elle doit quand même refaire l'année préparatoire. C'est un peu le jeu de l'oie, elle repart non pas une case en arrière mais une année en arrière. Je suis d'autant plus à l'aise pour le signaler parce que hier j'ai téléphoné à Genève où l'on m'a confirmé ces craintes en me disant que finalement perdre une année n'est pas si grave. Le problème n'est pas au niveau de la maturité spécialisée, parce que la CDIP a des règlements clairs. la CDIP a un règlement du 12 juin 2003 qui indique très clairement ce qu'il faut faire pour obtenir une maturité santé, je vais vous épargner les points. Au niveau de la HES c'est très clair aussi puisque la Conférence suisse des Hautes Ecoles spécialisées a des recommandations datant de juillet 2006 et là aussi c'est très clair: peuvent entrer en première année de bachelor les gens qui ont une maturité spécialisée du domaine.

Le problème est vraiment au niveau de la HES-SO. Cette année préparatoire, vous l'avez compris, est inutile pour les porteurs de maturités spécialisées. La maturité spécialisée doit être mise sur pied pour l'Ecole de culture générale qui doit devenir une école de maturité spécialisée et qui doit délivrer des titres qui ouvriront plusieurs portes à leurs détenteurs. Et ceci au plus vite afin d'éviter aux jeunes de notre canton de subir ce fameux jeu de l'oie en cas de changement d'orientation. Et les changements d'orientation peuvent se faire au moment où les gens se rendent compte que c'est peut-être plus les soins qui les intéressent que la radiologie ou vice-versa. La vraie question est donc pourquoi la HES-SO persiste-elle avec cette année préparatoire, alors que les HES alémaniques offrent des formations en 3 ans? Décidément les Romands sont vraiment plus bêtes que les Alémaniques, ils ont besoin de plus de temps pour acquérir les même compétences. Merci pour votre attention.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants et je souhaite répondre aux différentes questions. Il est vrai, comme l'a dit M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger, qu'il faut avoir de la patience en politique, elle m'avait déjà fait le reproche il y a deux ans de ne pas aller assez vite. Je souhaiterais dire qu'il faut savoir aussi attendre en politique et attendre que les décisions soient mûres pour être prises. Nous l'avons vu dans les deux ans qui se sont écoulés depuis la discussion du postulat lui-même à quel point le paysage et les exigences ont aussi été modifiés dans le domaine de la transition des formations santé-sociale vers des formations de niveau tertiaire. Notre pays connaît une grosse mutation de ce point de vue-là et, sans vouloir m'attarder, la question de l'année préparatoire à la HES vient

du fait qu'évidemment la HES en Suisse romande s'est ouverte bien avant la HES dans la partie alémanique et qu'elle construisait d'abord des diplômés en 4 ans pour le personnel infirmier qu'il a fallu réduire à 3 ans par la suite. Mais, et c'est bien la question pour laquelle il y a maintenant une certaine urgence, l'année préparatoire se terminera avec la rentrée 2009. Nous devons donc pouvoir trouver une solution et je l'ai toujours dit, nous trouverons la solution parce qu'elle est également nécessaire.

Vous me permettrez cependant de vous donner quelques informations qui me paraissent nécessaires pour comprendre la complexité de l'ensemble du dossier. Tout d'abord nos anciennes Ecoles de degré diplôme se sont transformées en Ecoles de culture générale. Cela concerne Fribourg, le Collège du Sud et le GYB. Fribourg et le Collège du Sud offrent 2 filières. Le choix est fait: c'est le domaine santé et c'est le domaine socio-éducatif. Nous avons d'ailleurs reçu le 14 mars dernier la reconnaissance pour ces certificats d'Ecole de culture générale qui sont désormais valables dans toute la Suisse. Nous avons même pu obtenir, grâce aux dispositions transitoires, une reconnaissance rétroactive au 1^{er} juin 2007 pour l'ensemble des dossiers. Mais nous ne les délivrerons, et c'est important de le dire, que dans les domaines santé et socio-éducatif. Nous ne les délivrerons pas dans d'autres domaines possibles comme la psychologie appliquée, communication et information, musique et théâtre ou art et design. Il s'agit aussi ici d'un choix stratégique que le Conseil d'Etat a fait pour la formation dans ces écoles en particulier.

Si le dossier des maturités spécialisées a pris du retard dans toute la Suisse, et je souhaite indiquer que nous ne prenons pas Fribourg en exemple, mais que nous indiquons Fribourg comme un exemple d'un canton qui a délivré la maturité spécialisée, c'est parce que nous nous sommes rendu compte que les modèles choisis n'étaient effectivement pas souhaitables en tant que tels. Nous voulons pouvoir avoir un modèle qui nous permet d'éviter des doublons ou alors de trouver des synergies avec les formations d'années préparatoires actuellement en cours à la Haute Ecole de santé et à la Haute Ecole pédagogique. Le député Guy-Noël Jelk l'a dit: il ne sera pas possible de maintenir l'année préparatoire dans ces deux Hautes Ecoles et en parallèle une voie autonome dans les écoles du secondaire II. Nous allons mettre en place des synergies, des collaborations et des partenariats pour utiliser au mieux les compétences que les deux écoles ont pu construire au cours des dernières années. Et puis nous devons encore intégrer le cas particulier du Gymnase intercantonal de la Broye qui doit répondre en plus à la réalité de deux cantons.

Trois groupes de travail sont prévus. Un s'est déjà mis au travail, c'est celui pour la maturité spécialisée santé. Nous voulons l'ouvrir pour l'année scolaire 2009–2010 et cela signifie que nous devons déjà prévoir un certain nombre d'éléments au budget 2009. Le groupe chargé de la maturité spécialisée travail social débutera son travail en mai prochain avec l'objectif d'une ouverture de la formation en 2009, en 2010 si nous n'arrivons pas. Nous avons plus de temps dans ce domaine-là parce qu'il n'y a jamais eu d'année prépa-

ratoire dans les Hautes Ecoles spécialisées ni dans les écoles professionnelles supérieures. C'était toujours une année en institution pour les élèves, donc la problématique est différente. Et pour le groupe de travail maturité spécialisée option pédagogique, nous commencerons le travail à l'automne avec pour objectif un début de formation en 2010. Et c'est grâce au rapport de ces groupes de travail que le Conseil d'Etat pourra ensuite définitivement faire ses choix et faire adopter les maturités spécialisées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion urgente Louis Duc/Michel Losey (gens du voyage)¹

Prise en considération de l'urgence

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous m'autoriserez, M. le Président, en préambule, à faire amende honorable auprès des députés Bachmann, Collaud, Haenni, Gardon et Zadory d'avoir omis, bien involontairement je les assure, de les associer aux signataires de cette motion. J'ai une preuve irréfutable de ce que j'avance: M. le docteur Zadory n'est-il pas mon médecin personnel? (*rires!*) J'en assume seul la responsabilité et leur demande de ne pas m'en tenir rigueur. Comme quoi il n'y a pas que des erreurs de jeunesse, mais également de vieillesse et que mes collègues, tout aussi concernés et interpellés par cette situation, acceptent ce mea culpa de ma part.

Vous avez, Mesdames et Messieurs les Députés, le texte de cette motion pour laquelle nous demandons l'urgence. Pourquoi cette urgence? La situation qui prévaut actuellement avec les gens du voyage n'est plus acceptable. Des tensions sont à ce point palpables de la part des deux parties, gens du voyage et propriétaires ou riverains de terrains occupés sans aucun accord préalable, que le pire est à craindre.

D'ailleurs, récemment une caravane de ces gens de passage a été la cible de prédateurs, aujourd'hui, encore inconnus. Ces actes inacceptables sont bien le fait qu'il est urgent d'agir, de calmer le jeu, d'éviter qu'un jour on ait à déplorer un drame, de mettre à disposition des terrains, notamment équipés de sanitaires, avec un règlement adéquat, des redevances fixées, des exigences à respecter. Il ne s'agit en aucune manière de jeter le discrédit sur ces populations qui transitent sur notre territoire et y font halte. Il faut éviter en urgence que la situation se dégrade à un point tel qu'il serait regrettable que des règlements de comptes aux conséquences insoupçonnables soient à déplorer dans le court ou moyen terme, d'où l'urgence que nous sollicitons en invitant chaque député à la voter.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). L'accueil des gens du voyage est de longue date une préoccupation importante des collectivités publiques. J'aimerais tout de même commencer par vous rappeler que les Tziganes

¹ Déposée le 3 avril 2008, BGC p. 402.

sont considérés comme minorité protégée selon les normes du droit international et le Tribunal fédéral a eu l'occasion récemment d'insister sur l'obligation des cantons et communes de tenir compte des besoins spécifiques de cette minorité et de prévoir, dans le cadre de l'aménagement du territoire, des zones et des emplacements appropriés pour servir de résidence à ce groupe de population.

Il n'est bien entendu pas question de remettre en cause la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais bien de mettre en œuvre des mesures adéquates afin d'éviter les dégâts collatéraux provoqués par la cohabitation sauvage qui prévaut aujourd'hui. Au fil des ans et au gré des flux de caravanes, différentes régions se sont élevées pour dire leur mécontentement et par la voix de leurs élus ont tenté de se faire entendre du gouvernement, mais sans succès. Malheureusement, d'autres citoyens ont préféré la manière forte pour tenter de chasser leurs indésirables visiteurs. Souvenez-vous des caravanes arrosées de purin en Gruyère ou, pire, des Tziganes pris pour cibles par un citoyen staviaquois excédé, lequel avait préféré le mousqueton à la négociation! En février dernier encore, des caravanes étaient à nouveau prises pour cibles dans la Broye, autant de signaux qui matérialisent la méfiance historique des générations sédentaires envers les nomades. La création d'aires de stationnement permettant de canaliser les gitans vers des endroits précis apparaît comme la solution la plus adaptée pour éviter les stationnements sauvages et les confrontations. De plus, ces aires de stationnement ont fait leurs preuves dans d'autres cantons, sans régler tous les problèmes, il est vrai, mais elles ont largement contribué à diminuer, voire à éliminer les stationnements sauvages! La situation actuelle a montré ses limites depuis longtemps. Elle a eu pour conséquence d'exacerber les problèmes et elle est clairement inadaptée. Ainsi il apparaît judicieux d'affronter le problème, quitte à imposer des solutions qui paraissent les meilleures. Ceci évitera de nous faire dicter la marche à suivre par d'autres, en particulier – et c'est le cas aujourd'hui – par les gens du voyage eux-mêmes.

En disant «oui» au caractère urgent de cette motion, vous contribuerez à donner une réponse rapide et efficace à la problématique de l'accueil et de la place que l'on peut donner aux gens du voyage et à leurs habitudes, ceci dans le respect des règles de vie qui prévalent dans notre population.

Piller Valérie (PS/SP, BR). En 2003, le Grand Conseil acceptait un postulat sur le stationnement des gens du voyage déposé par notre collègue Antoinette Badoud. Au mois de juin 2004, le Conseil d'Etat nous transmettait son rapport sur ce postulat. Il en ressortait que l'aménagement local relève de la compétence communale. Le droit cantonal ne donne pas au canton la possibilité de se substituer à la commune pour planifier l'aménagement communal. Dès lors, le Conseil d'Etat reconnaissait que la planification et l'aménagement d'emplacements permanents et d'aires de transit destinés à des gens du voyage conservent un caractère de nécessité.

Mais, depuis 2004, que s'est-il passé pour améliorer la situation et trouver des solutions qui conviennent à

tout le monde, tant au canton qu'aux communes? En effet, aucun emplacement officiel n'a été mis en place pour le moment et chaque commune doit assumer seule les frais de ces stationnements. Toutes les communes ne sont pas préparées à accueillir les gens du voyage sur leur territoire et je peux le dire en connaissance de cause. Il y a tout juste une semaine qu'une douzaine de caravanes est venue s'installer sur notre commune de Gletterens. Comment agir face à ce problème? Dialoguer, d'après le rapport du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas une sinécure! Après quelques renseignements pris auprès de la Police cantonale, nous avons essayé de trouver un terrain d'entente avec ces personnes mais non sans mal. Les négociations ne sont pas aisées.

En l'état, il faut absolument trouver une solution pour l'accueil des gens du voyage, créer une table ronde entre les communes et le gouvernement cantonal, par exemple, afin que cette problématique trouve une issue rapidement. Chacun doit assumer ses responsabilités et l'on pourra avancer dans ce dossier.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra l'urgence de cette motion.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Les difficultés dans les relations entre les nomades et les sédentaires ne datent pas d'aujourd'hui. Les nomades ont de tout temps été considérés comme des envahisseurs mal aimés. Ce que vit aujourd'hui le district de la Broye, d'autres régions l'ont vécu dans le passé. Disons que les Broyards ont la chance de voir leur territoire traversé par l'A1 qui constitue aujourd'hui l'axe principal pour les déplacements nord-sud ou vice-versa.

Les gitans ont la mauvaise habitude d'arriver sans s'annoncer et de repartir généralement avec la même spontanéité, à moins que les pressions soient telles que leur départ soit précipité! Leur présence dérange, leur comportement n'est pas toujours correct. Il est reconnu qu'ils laissent derrière eux maints dégâts, des souillures et des débris qui obligent souvent à des nettoyages qui coûtent très cher. Leur présence peut créer certaines craintes. Le Conseil d'Etat tente depuis plusieurs années, pour ne pas dire des décennies, de trouver des solutions. Il a proposé, pas plus tard qu'à fin 2006, certains emplacements et ceci a provoqué une levée de boucliers.

La population demande qu'un emplacement soit trouvé, mais surtout pas chez soi! Le problème est-il plus urgent aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années? Je ne le crois pas. C'est un problème récurrent qu'il faudrait pouvoir régler maintenant. Nous savons que le Conseil d'Etat essaye avec les préfets de trouver des solutions et nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ces investigations et mettre la pression pour trouver, voire imposer, une variante.

Aussi, si le groupe démocrate-chrétien partage le souci des motionnaires sur le fond, certains membres pensent qu'il est temps de montrer que ce Parlement souhaite que ce dossier trouve rapidement une issue. Aussi une faible majorité du groupe démocrate-chrétien votera l'urgence.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je m'exprime en tant que médecin de corps du député Louis Duc!

Je remercie les auteurs de la motion urgente car, malgré l'avis de certains, ce sujet nous préoccupe à longueur d'années. Le problème des aires de repos pour les gens du voyage est un vrai serpent de mer. L'arrivée d'une tribu de caravanes est à chaque fois l'objet d'un branle-bas de combat dans nos cités. Les gens du voyage ont droit à notre respect et à notre hospitalité. Mais, en contrepartie, nous constatons qu'ils parquent là où bon leur semble et pour les remettre à l'ordre c'est toujours une épopée! A chaque séance de négociations, les intervenants, le préfet, la force de police, les autorités communales sont confrontés aux vides juridique et logistique concernant le traitement de la problématique du séjour des Roms dans nos cités.

Nous, autorités locales, sommes obligées à chaque occasion de négocier des heures durant, à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine, avec des visiteurs non prévus car les gens du voyage n'annoncent pas leur arrivée, ne demandent pas d'autorisation pour séjourner ni à la préfecture ni aux autorités locales. Et je ne parle pas de leur départ! Nos gens de la voirie ont du pain sur la planche pour rétablir les places occupées. Ce problème est aigu du début de l'année jusqu'en automne. Combien de temps devons-nous encore attendre, nous, autorités locales, pour que le canton et la Confédération nous proposent des solutions de parcage acceptables? Même si j'ai été surpris par le fait que les auteurs de cette motion d'urgence ne nous aient pas consultés, nous, élus directement concernés par cette problématique, je salue leur initiative car ils ont le mérite de remettre sur le tapis ce problème politiquement et sentimentalement épineux. Je remercie l'initiateur de cette motion d'avoir glissé l'original de son texte dans le tiroir de mon pupitre – s'il veut le récupérer! Je remercie le Commissaire du Gouvernement de bien vouloir, enfin, emmancher et mener à terme ce problème de l'aire de repos pour les gens du voyage. Les autorités communales ont besoin de savoir où diriger les colonnes de caravanes des gens du voyage. Merci!

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Une fois n'est pas coutume, c'est avec trois casquettes que je vais m'exprimer, M. le Président, et je ne sais pas si on peut faire valoir le temps de 3 x 5 ou 2 x 3 ou 2 pour 3, mais je serai un peu plus long que d'habitude!

Tout d'abord, au nom d'une majorité du groupe libéral-radical, je souhaite relever que nous apprécions l'urgence de cette motion en relation avec l'évolution et les habitudes nouvelles des gens du voyage. Ceux-ci s'installent désormais sur notre canton sans plus aucune pause hivernale. Depuis le début de l'année, on enregistre déjà onze installations de gitans, soit 39 jours de présence dans le canton sur les trois premiers mois, en vous précisant que la moyenne annuelle se monte à 148 journées. Urgence? Il ne faut pas oublier non plus que les autorités policières n'ont plus d'échappatoires pour répondre au coup par coup à l'accueil des gens du voyage. Urgence? Relativisons tout de même car ce dossier fait partie des longs serpents de mer; personne ne me contestera!

Mon autre casquette est celle de président de l'Association des communes fribourgeoises. Elle m'a donné

l'occasion d'approfondir, au sein de la commission cantonale des gens du voyage, la problématique de l'accueil des gitans sur notre territoire dans l'optique de proposer une solution au Conseil d'Etat. Mandatée par le Conseil d'Etat, la Conférence des préfets, qui a constitué cette commission pour les gens du voyage, a déposé le 10 juin 2005 et dans le délai imparti, soit six mois, une vaste étude pluridisciplinaire – elle est ici présente – documentée, abordant en particulier les questions sociales, financières, policières et juridiques liées à cette question. Cette étude a abouti à seize considérations conclusives, concrètes et chiffrées qui ont été soumises au Conseil d'Etat. Le 8 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui a entériné ces conclusions et a décidé de la création d'aires d'accueil. Une nouvelle commission, à laquelle j'ai également participé de manière active, a été mandatée afin de mener les négociations avec les communes concernées et d'entreprendre toutes les démarches en vue de la réalisation de ces aires, en présentant un concept de gestion de ces places. Le délai imparti a été respecté et le rapport a été déposé à la DAEC fin mai 2006. Les préfets, fins connaisseurs de l'accueil des gitans au niveau pratique, ont réalisé un travail remarquable dans le cadre des mandats que le Conseil d'Etat leur a attribués. Cependant, ils n'ont pas eu d'écho car le Conseil d'Etat ne s'est jamais prononcé sur ce dernier rapport, pour autant qu'il ait été saisi par le Directeur en charge du dossier! Frilosité à l'aube des élections cantonales étant donné le caractère délicat du dossier? Les échéances étaient pourtant connues de même que les enjeux!

Enfin, le dossier des gitans ne m'est pas étranger, bien qu'on puisse le penser en découvrant la liste sélective de mes collègues qui ont été associés à la procédure de paraphe. M. Duc, vous l'avez reconnu, vous êtes pardonné par moi-même en tout cas! Contrairement à certains, M. Duc, j'ai déjà «mouillé ma chemise» deux fois depuis le début de l'année pour négocier avec les gens du voyage et il ne s'agit pas de premières expériences! Je les connais aussi bien en tant que syndic qu'en tant qu'agriculteur.

Les communes dans ce canton ont intérêt à trouver une solution et je suis prêt à continuer à collaborer dans cette quête en tant que président des communes fribourgeoises. Le Conseil d'Etat ne contestera pas l'urgence du dossier, compte tenu des échéances brèves qu'il avait imparties à la commission des gens du voyage, aux préfets en particulier, pour rendre leur copie. Mais il serait faux, car inefficace, de bâcher le travail avec une solution à l'emporte-pièce. Le danger est qu'une solution hâtive, occultant les éléments qui gravitent autour de la problématique des gens du voyage, ne pourra pas résoudre la question. Finalement, y a-t-il urgence? Je voudrais répondre «oui» mais avec une solution efficace. Et cette solution existe! Elle est entre les mains du Conseil d'Etat. Il suffit d'en avoir le courage politique.

C'est sur la base de cette considération que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutient le caractère urgent de la motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). En fonction de ce que tous les intervenants ont mentionné, je constate une

chose, c'est que le problème est bien réel. La problématique des aires de stationnement des gens du voyage est lancinante et récurrente. Mon collègue Bachmann l'a dit, c'est un véritable serpent de mer!

Aujourd'hui, cela a été évoqué, le vase est plein. La population est au bord de la crise. Des débordements sont sur le point de jaillir. Il faut aussi savoir pourquoi. La méthode des gens du voyage a changé. Aujourd'hui, ces gens du voyage envoient des éclaireurs pour trouver des places de stationnement non seulement le long des autoroutes, mais également sur tout le territoire qu'il soit privé, communal, public et ceci est nouveau. Ces temps-ci dans la Broye, cela a été évoqué également, des groupuscules stationnent à Lully, à Rueyres-Prés, à Gletterens, à Frasses, à Sévaz. Ces nomades ont adopté une nouvelle stratégie qui désespère la population et les autorités car personne ne sait comment réagir face à cette situation. Il n'y a aucun capitaine à bord, c'est le désarroi.

Aujourd'hui, malheureusement, aucune ligne claire n'est encore fixée pour pouvoir canaliser ces personnes sur des sites prévus à cet effet car, non seulement ces gens du voyage s'établissent n'importe où, mais ils agissent n'importe comment. Dernièrement, ces gens se sont établis sur mon territoire communal, et là j'interviens en tant que citoyen, ils ont occupé des chemins de remaniement parcellaires. Ces personnes n'ont pas seulement bloqué l'accès des machines agricoles aux champs, mais ils ont fait des courses poursuite avec leurs voitures, des courses poursuite sur des chemins de 2,5 mètres. Vous savez aussi bien que moi que ces chemins sont beaucoup utilisés par des promeneurs, des familles qui vont prendre l'air dans la nature et c'est un danger grave et constant. D'autre part, en quittant ces lieux, ces personnes, malheureusement, ont laissé sur le chemin des souillures dont on se serait bien passé! M. Godel, vous le savez, il est grand temps de saisir et de prendre le taureau par les cornes (*gros rires!!*) pardon, le taureau par les cornes une fois pour toutes, afin que notre canton puisse mettre en application l'arrêté qui était prévu, comme M. Bachmann l'a relevé, afin que ces aires de stationnement soient aménagées correctement pour pouvoir canaliser ces nomades sur des endroits appropriés. De plus, l'Etat pourra prélever des taxes de séjour et, en cas de non-acceptation et de non-respect de ces normes, la police pourra intervenir avec une légitimité encore plus forte pour canaliser ces gens sur les bons endroits.

Accepter l'urgence de la motion, c'est accepter la pression politique au sein du Conseil d'Etat pour que des mesures se prennent; c'est calmer une population qui, comme je l'ai dit, est au bord du désarroi. C'est ainsi que je vous invite à accepter cette motion.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous me permettez d'entrée de cause de m'adresser directement à M. le Député Michel Losey pour lui dire que lorsque j'étais paysan, il n'y a pas si longtemps, le seul taureau qui me restait n'avait plus de cornes, il était écorné! Néanmoins, j'admets avec vous qu'il faut empoigner le problème et lorsque vous parlez du courage politique, il est vrai qu'il faut avoir du courage politique et je peux vous assurer que le Conseil d'Etat l'a, ce courage

politique. Les conclusions que vous en tirez sont aussi celles du Conseil d'Etat et du Directeur de l'aménagement du territoire et des constructions. Toutefois, il n'est pas facile de trouver des solutions.

Permettez-moi d'expliquer quelques éléments pour vous démontrer la complexité, sans refaire tout l'historique puisque M. le Député Albert Bachmann, avec ses différentes casquettes, l'a fait. Je précise que l'historique qu'il a fait est parfaitement conforme aux éléments que j'ai en ma possession.

La motion urgente vient principalement, sauf erreur, uniquement des députés broyards et c'est très intéressant de revoir l'histoire, encore une fois sans refaire l'historique. En effet, en examinant les dossiers ou le dossier relativement épais qu'a montré M. le Député Albert Bachmann – on a le même puisqu'il a été fait par une commission dont il faisait partie – j'ai relevé un courrier qui vient de la municipalité de Payerne, qui date de quelques années bien sûr puisque c'était en juin 2001, qui s'adressait au Directeur de la sécurité et de la justice, M. le Conseiller d'Etat Claude Grandjean. Cette lettre disait en substance: «Nous prenons la liberté de vous adresser ces quelques lignes en espérant qu'il vous sera possible de nous rassurer au sujet d'une rumeur relative à l'objet mentionné en titre [Aires de stationnement pour les gens du voyage]. Selon ce bruit, votre Gouvernement [Gouvernement fribourgeois] projetterait la création d'une place de séjour à proximité de la jonction autoroutière de Payerne – et je confirme, les plans sont ici – au lieu-dit «Les Aventuries». Or une telle place, bien que située sur le territoire de votre canton, signifierait, de par sa proximité avec notre ville, que notre ville de Payerne serait nantie d'une deuxième aire de stationnement pour gitanes que nous ne pourrions absolument pas admettre. En plus de la place de stationnement qui existe déjà à Payerne, en Bouley, il est en effet impensable d'en réaliser une seconde dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres». Donc, je vous démontre par là qu'il y avait une volonté déjà à l'époque du Gouvernement fribourgeois. Je vous donne les conclusions du Directeur des travaux publics de l'époque, M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, qui répond: «A la lecture de votre lettre, j'en conclus que vous estimez que les problèmes en lien avec ce type d'emplacement sont réglés pour la Broye et qu'il n'y a donc pas nécessité de chercher de nouvelles solutions. Je prends acte de cet avis.» C'est pour montrer bien sûr! Depuis, quelques années ont passé. Lors des derniers événements, je me suis rendu sur place puisque des propriétaires m'ont appelé. Je suis allé un vendredi soir sur l'aire de l'autoroute à Lully pour me rendre compte de la situation. Il faut admettre, et je le conclus avec vous, que la situation n'est pas satisfaisante.

Par rapport à l'historique qu'a fait M. le Député Albert Bachmann, permettez-moi encore de préciser un élément puisque M. le Préfet Nicolas Deiss, ici présent, avec qui je me suis entretenu ce matin, avait mandat du Conseil d'Etat de poursuivre les discussions, notamment avec la commune de Corpataux. M. Nicolas Deiss m'a confirmé ce matin qu'avec l'Association des communes il a été convenu d'écrire à l'ensemble des communes pour savoir si les communes fribourgeoises sont d'accord de payer une indemnité. Inutile

de vous dire que la majorité, si ce n'est pas la totalité, va conclure en disant que ce n'est pas à elles de payer cette indemnité! Mais enfin, je crois qu'aujourd'hui, il ne faut pas se renvoyer la balle les uns les autres, il faut vraiment trouver une solution. A cet effet, permettez-moi de rappeler quelques éléments importants.

L'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat est tout à fait d'accord de mettre le terrain à disposition et, s'il ne l'a pas, de le financer. Il est prêt aussi à financer les infrastructures pour la réalisation d'une ou de deux places d'accueil dans le canton de Fribourg. Il est prêt aussi à assumer le fonctionnement et l'entretien de ces places d'accueil. Maintenant, il suffit de trouver une place. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je m'adresse à vous, à l'ensemble des députés, en particulier les motionnaires, si vous avez une place aujourd'hui et vous venez me dire où elle se trouve, dans quelle commune que vous êtes parvenus à convaincre, je suis preneur. Et je me déplace aujourd'hui dans la commune concernée pour signer un contrat!

Mais trêve de plaisanteries, il faut savoir que la loi cantonale, la LATeC dit ceci : «Si les communes ne trouvent pas de solution, le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 25ss de la LATeC, peut établir un PAC [plan d'affectation cantonal]». Elle peut le faire. Elle l'a fait pour d'autres choses, notamment pour la SAIDEF, pour les zones alluviales ou pour d'autres choses qui ne me viennent pas à l'esprit maintenant. Mais il faut savoir que cela créera, comme cela a été dit ce matin, une levée de boucliers. Vous me direz: «Mais comment faire pour réussir?» Eh bien, moi, je crois que pour réussir il faut vraiment aller dans le sens de ce qu'une députée a dit ce matin, c'est-à-dire d'organiser une table ronde; ce qui avait déjà «été fait» à l'époque par cette commission des gens du voyage. Quand je dis «une table ronde», cela veut dire c'est une discussion entre moi-même ou d'une délégation du Conseil d'Etat et l'Association des communes fribourgeoises pour vraiment convaincre une ou deux communes d'accepter. Parce que le fait de dire qu'il n'y a personne qui veut les accepter a des conséquences sur l'ensemble des communes fribourgeoises. A cet effet, on peut comprendre qu'une commune qui accepterait demande une indemnité. Or, on bute aujourd'hui, je dis «peut-être», sur une indemnité. Est-ce juste qu'on donne une indemnité à une commune ou pas? On pourra en discuter longtemps... En tout état de cause, mettons-nous autour de la table, mettons-nous ensemble pour réussir cette opération, que cette motion soit urgente ou non! Lorsque nous mettrons à l'enquête l'emplacement, il faut bien admettre qu'avec le droit de recours des tiers, la procédure va durer un certain temps et je vous dis très clairement au minimum une année à deux ans dès que nous aurons trouvé l'emplacement parce que, automatiquement, il y aura des oppositions. Mais c'est un challenge que nous devons relever. Je vous dis clairement que je ne pourrai pas le relever seul. J'ai besoin de vous, j'ai besoin de l'Association des communes pour relever ce défi. J'espère et je suis convaincu que vous m'avez entendu et je vous remercie de votre attention.

– Au vote, la prise en considération de l'urgence de cette motion est acceptée par 87 voix contre 6; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillon (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 6.

S'est abstenu:

Romanens A. (VE, PS/SP). Total: 1.

Rapport N° 49 sur le postulat N° 286.05 André Schoenenweid/André Magnin (libérons le campus de Pérolles de toute circulation automobile)¹

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de ce rapport et je ne vous cache ma réelle déception à la lecture des conclusions du Conseil d'Etat. La situation a été catastrophique pendant trop longtemps et elle est souvent critiquée car le conflit des flux routiers et des piétons était programmé d'avance. Comment peut-on imaginer que cette pénétrante importante de la ville, liaison essentielle avec Marly et le plateau du Mouret, avec plus de

¹ Texte du rapport pp. 454.

20 000 véhicules/jour, puisse être barrée par un passage à piétons oblique, situé entre les deux bâtiments principaux sans engendrer des blocages importants de la circulation aux heures de point en particulier et cela malgré le réglage par des feux? La situation s'est quelque peu améliorée avec l'application de nouvelles mesures de réglage aux effets cependant limités. La situation générale peut être qualifiée d'insatisfaisante. Le Conseil d'Etat indique que seule une vision globale pourra améliorer la situation. Mais cette vision globale de l'aménagement de ce plateau et campus universitaire de Pérolles devait se faire bien avant, lors de l'élaboration du plan d'aménagement de cette zone dans les années nonante et cela sous la responsabilité bien sûr de l'Etat, maître de l'ouvrage.

On peut affirmer que l'Etat a raté totalement cette vision. Que de regrets actuels pour les utilisateurs journaliers, comme les habitants et automobilistes de Marly et du plateau du Mouret, et bien sûr aussi les étudiants qui subissent tant de contraintes! Cet échec devra être retenu comme leçon dans les futurs projets d'aménagement importants que l'Etat peut mettre encore en place.

Le rapport a aussi tendance à faire endosser les futures améliorations possibles à la CUTAF et à la ville de Fribourg, bien que l'Etat soit seul responsable car maître d'ouvrage de l'aménagement du plateau universitaire de Pérolles. Je ne peux que regretter que la ville soit tenue comme en partie responsable de cet échec.

La planification prévisionnelle de l'agglomération de Fribourg annonce une augmentation de plus de 20 000 habitants pour 2015–2020. Et cette route, comme d'autres routes, va être mise à contribution et touchée également par cette augmentation de la population et aussi de futurs utilisateurs automobilistes ou étudiants. La mobilité est donc une nécessité économique et vitale pour les futurs et actuels habitants. Par exemple, les accès à la salle de spectacles ou au Centre sportif d'Agy qui se développe, sont primordiaux et vont certainement amener des flux supplémentaires de véhicules. Comme les études vont se poursuivre, selon le rapport du Conseil d'Etat, les objectifs visés par le postulat gardent toute leur valeur, soit la réalisation d'un passage à piétons différent, c'est-à-dire avec une passerelle à intégrer dans le concept immobilier entre les deux bâtiments ou un passage souterrain afin de libérer un passage soit pour les piétons, soit pour les véhicules. Il est à relever que la liaison Marly–Matran, qui devient aussi urgente et prioritaire, est à réaliser dans ce concept.

Avec ces quelques considérations, je prie le Conseil d'Etat de continuer à mettre en place tout mesure propice telle que signalée, en particulier cette passerelle, afin d'améliorer la situation actuelle, jugée à mes yeux encore peu satisfaisante.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien prend connaissance du rapport du Conseil d'Etat sans enthousiasme et même avec de l'insatisfaction et de la déception.

Le Conseil d'Etat affirme que: «La situation est difficile mais pas catastrophique». Cette affirmation nous apparaît insatisfaisante. Nous devons constater que l'occasion a été manquée de créer une conception du

trafic sur cette portion du plateau de Pérolles en relation avec la construction d'écoles et d'instituts. Il est maintenant difficile d'obtenir une amélioration de la situation et il est quasi impossible d'établir une alternative valable. Il y a peu de perspectives d'avenir, même si le Conseil d'Etat nous transmet des paroles temporisatrices et rassurantes: un possible giratoire, une piste de bus ou la future route de Matran à Marly. Cette situation nous semble symptomatique d'une situation d'ensemble du trafic dans le canton. Il est de plus en plus difficile de trouver des solutions innovatrices qui respectent les intérêts de tous les utilisateurs de l'espace public et ceux du développement durable. Il faudra donc absolument fixer des priorités.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Bei der Lektüre des Berichtes Nr. 49 traf ich auf viele bekannte Wörter, wie zum Beispiel «Autoverkehr», «Fussgänger», «Fussstreifen», «Fussgängerstreifen», «Lichtsignale» oder mir auch etwas weniger geläufige Ausdrücke wie «dynamische Verkehrsmodellierung» oder «Denivellierung». Ausführlich werden zweifellos wichtige Überlegungen und Massnahmen zur Verkehrsberuhigung der Pérolles-Ebene dargestellt.

Leider wird eine der effizientesten Massnahmen, nämlich die Förderung des Veloverkehrs, völlig vergessen. Vergeblich sucht man in dem Bericht die Wörter «Velo» oder «Fahrrad». Sie kommen nicht ein einziges Mal vor. Das löst bei mir als überzeugter Velofahrer grosses Erstaunen aus. Die Postulanten André Schoenenweid und André Magnin verlangten vom Staatsrat eine grundsätzliche Überlegung.

Erlauben Sie mir deshalb diesbezüglich einige Ergänzungen, speziell auf den Veloverkehr: Täglich schleusen sich 20 000 Fahrzeuge durchs Pérolles und beeinträchtigen die Mobilität, die Lebensqualität und das Gewerbe. Diese 20 000 Fahrzeuge entsprechen etwa einer 100 Kilometer langen Kolonne von Marly nach Château-d'Ex und zurück. Stellen Sie sich einmal vor, nur die Hälfte dieser Automobilistinnen und Automobilisten würden sich für das Velo entscheiden. Das ist auch Umweltschutz, Herr Fasel. Man kann den Kilometer schon fahren, aber mit «Humanpower» und dies ist erst noch besser für die Gesundheit.

70% dieser 20'000 Fahrzeuge sind Quell- oder Zielverkehr von Marly oder Freiburg. Der Veloanteil beträgt bei den Pendlern auf dieser Strecke nur magere 1,7%. Vergleichbare Regionen in der Schweiz kommen auf bis zu 25%. Warum ist der Veloanteil so tief? Das Verkehrsaufkommen wird als störend, gefährlich und gar bedrohlich empfunden. Der Verkehr ist häufig aggressiv, was Velofahrer wegen Kreiseln und riskanten Überholmanövern hautnah mitbekommen. Über die Hälfte der Autos auf Marlys Hauptachse fahren zu schnell und es fehlen sichere und attraktive Veloinfrastrukturen; die Strasse ist gespickt mit tückischen Stellen. Die Strasse Marly-Freiburg ist ein Paradebeispiel für das statistische Velopotential: 30% der Autofahrten sind kürzer als 3 Kilometer, 50% sind kürzer als 5 Kilometer. Im städtischen Gebiet ist das Velo auf Strecken bis 5 Kilometer das effizienteste Verkehrsmittel.

Die Strasse Marly-Freiburg ist aber auch ein Paradebeispiel für vernachlässigtes Velopotential: Der Kanton

sieht in Marly seit langem Velowege vor, spricht aber im Agglomerationsprogramm von einem Zeithorizont nach 2019. Das befremdet. Wertvolle Steuerfranken in sichere Velowege und den Ausbau des öV-Angebotes zu investieren, würde bereits einen Grossteil des Verkehrsproblems auf der Pérolles-Ebene lösen.

Abschliessend unterstütze ich, wie auch die SP-Fraktion, die Forderung des Staatsrates, die laufenden Studien, auch die Studie für die Verbindung Marly–Matran, abzuwarten, bevor kostspielige Arbeiten in die Wege geleitet werden. Aber auch das effizienteste Verkehrsmittel im Nahbereich, das Velo, und der öV müssen unbedingt in die Überlegungen miteinbezogen werden. (Der Veloverkehr braucht auf dem ganzen Kantonsgebiet neue Impulse und Investitionen. Ein Postulat in diese Richtung habe ich mir vorgenommen. Das Geld muss auch nach dem steuerpolitischen Kahlschlag vom letzten Mittwoch noch vorhanden sein.) Mit diesen Bemerkungen nimmt die SP-Fraktion Kenntnis vom Bericht Nr. 49.

Décaillet Pierre (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport sur le postulat de MM. André Schoenenweid et André Magnin «Libérons le campus universitaire de Pérolles de toute circulation automobile».

Dans ce qui pourrait être entrepris pour améliorer la fluidité du trafic, nous avons pris note de l'aménagement d'un couloir bus continu depuis le pont de Pérolles à l'approche du giratoire de la Pisciculture selon la mesure N° 8 de la CUTAF. Mais ce projet pose des problèmes d'expropriation de terrains pour diminuer la largeur des trottoirs et l'Etat devra prendre des mesures pour réduire les nuisances sonores pour des habitations du chemin St-Marc.

Le Grand Conseil a voté, en mars 2006, un crédit d'engagement pour les études de la réalisation de la liaison Marly–Matran pour soulager l'axe Marly–Pérolles. Le Conseil d'Etat souhaite toutefois attendre les résultats des études prévues pour cette année au sujet de la liaison Marly–Matran avant d'entreprendre des travaux coûteux qui seraient en décalage avec ce projet. Il serait intéressant que M. le Commissaire du gouvernement nous indique où en est à ce jour l'étude pour la réalisation Marly–Matran et à quelle date cette étude sera publiée? D'autre part, en ce qui concerne la construction d'un giratoire au carrefour route de la Fonderie – route Wilhelm-Kaiser, qui fait partie d'une des mesures de la CUTAF, la ville de Fribourg a prévu dans son plan financier cet aménagement pour l'année prochaine. Toutefois, est-ce que le retard qui surviendra suite au gel des travaux de la nouvelle Ecole des métiers conformément à la décision récente du Tribunal fédéral aura une incidence sur le début des travaux pour la construction de ce giratoire envisagé au carrefour Fonderie–Wilhelm-Kaiser? Est-ce que la date du début des travaux pour ce giratoire est connue à ce jour?

Il y a deux jours, mercredi passé, je suis allé voir le chantier de la nouvelle Ecole des métiers et j'ai constaté qu'il n'y avait plus que 5 à 6 ouvriers occupés à des rangements en vue de la fermeture prochaine de ce chantier. Le chef de chantier m'a indiqué que d'ici quelques jours tous les travaux de construction seraient interrompus pour une période plus ou moins

longue pouvant aller de six mois à une année. Les trois immenses grues seront probablement démontées et transportées ailleurs afin d'éviter des coûts exorbitants pour la location de ces trois grues qui ne fonctionneront plus certainement durant plusieurs mois. Toujours selon le chef de chantier, il faudra probablement s'attendre à l'obligation de démolir une partie de ce qui a déjà été construit pour la ventilation dans des locaux techniques situés dans les sous-sols, démolition prévue sur une distance de 6 à 9,5 mètres, le long de la route de la Fonderie, du côté de la fabrique Chocolats Villars! A la suite de ces propos alarmistes, je me permets de demander à M. le Commissaire du Gouvernement s'il peut les confirmer ou les infirmer et quelle serait l'ampleur d'un éventuel dépassement de crédits pour la construction de cette nouvelle Ecole des métiers.

En conclusion, la circulation sur le plateau de Pérolles restant difficile, une solution avantageuse et rapide serait de construire une passerelle en bois et de supprimer la traversée piétonne régulée devant l'Uni Pérolles II. Pour les personnes et les handicapés qui n'emprunteraient pas cette passerelle en bois, il serait toujours possible, quelques mètres plus loin, de traverser la route sur le passage à piétons situé à l'arrêt de bus du giratoire des Charmettes. Mais, à la suite de cette proposition, on va peut-être me répondre: «Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?»

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport tout en espérant que ces problèmes de circulation seront résolus le plus vite possible.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Nous constatons aussi que la traversée piétonne régulée assurant la liaison entre les différents équipements universitaires a démontré des effets de refoulement de trafic sur l'axe principal avec des queues allant jusqu'à Marly durant les périodes de pointe et des phénomènes d'autoblocage du giratoire des Charmettes. Une expertise confirme encore que l'usage du passage à piétons régulée péjore le fonctionnement de la circulation du secteur déjà problématique. Dans la synthèse des mesures d'amélioration éventuelles, on peut lire qu'aucune d'entre elles ne permet avec un coût raisonnable d'améliorer considérablement le fonctionnement de la traversée piétonne régulée du plateau de Pérolles puisque celle-ci fonctionne convenablement depuis l'adaptation des paramètres de régulation des feux. C'est vrai que depuis les modifications des paramètres de régulation, la circulation s'est quelque peu améliorée. N'empêche que la situation n'est pas satisfaisante et reste problématique pour les usagers de ce secteur.

Selon une première étude, seule une vision globale du secteur pourrait améliorer la situation... J'en passe, cela a déjà été évoqué, c'est-à-dire les différents aménagements prévus dans les avant-projets de la CUTAF ainsi que la réalisation de la liaison Marly–Matran. Une nouvelle étude Transitec, plus détaillée, a été effectuée en 2006. Au moins cinq scénarios de simulation ont été retenus pour conclure: «Quels que soient les scénarios, des problèmes récurrents d'écoulement du trafic sont identifiés dans le secteur du plateau de Pérolles à l'heure de pointe». Encore: «Les perturba-

tions de circulation durant cette période sont dues au volume de trafic très élevé sollicitant le plateau de Pérolles». Quelle étude pour cette trouvaille!... Et ainsi proposer des mesures qui pourraient être entreprises, les mêmes bien sûr: couloir bus, nouveau giratoire, liaison Marly–Matran!

Alors, voilà. Des expertises, des études, plein de scénarios de simulation pour reconclure que: «Seule une vision globale peut améliorer la situation». Même si cette honorable vision a un intérêt à long terme, à court terme on peut l'oublier! Ces problèmes de trafic piétons-automobilistes existent depuis l'ouverture du nouveau campus; ils vont s'aggraver avec la construction du nouveau bâtiment de l'École des métiers.

Si, un jour, l'autorisation vient, des solutions doivent être trouvées pour améliorer le trafic dans ce secteur; la sécurité des uns et des autres est menacée. La construction d'une passerelle aérienne, comme cela a déjà été évoqué, sur la route ou entre les bâtiments, pourrait être une bonne solution. Cette alternative a déjà été proposée par le Grand Conseil lors de l'acceptation du postulat. Sa réalisation aurait permis d'améliorer la situation. Alors gageons que l'un des postulants, devenu ingénieur cantonal, saura trouver les meilleures réponses aux problèmes qu'il partage avec nous les usagers de ce charmant secteur du plateau de Pérolles.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le campus du plateau de Pérolles est un très grand projet de la ville de Fribourg, un très grand projet de l'agglomération fribourgeoise et un très grand projet du canton de Fribourg, étant donné qu'il vise à créer dans l'agglomération un pôle d'excellence au niveau de la formation, de la formation de niveau secondaire, tertiaire, universitaire. Ce pôle d'excellence au niveau de la formation comprend nombre de techniciens, nombre de personnes dont le métier est d'anticiper, nombre de personnes qui auraient pu avoir la possibilité de développer des concepts futuristes si la question leur avait été posée au bon moment. Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui fait le constat que, actuellement en l'état, on a la possibilité d'améliorer un certain nombre de choses mais qu'il est un peu trop tard pour imaginer une solution qui eut été complètement différente en laissant à ce campus une possibilité totale de mobilité par rapport aux utilisateurs, piétons j'entends bien! Le groupe Alliance centre gauche ne peut que regretter ce manque d'anticipation, ce manque de vision sur un lieu qui se veut être un lieu de développement, un lieu futuriste. Alors le rapport nous propose un certain nombre de mesures. Evidemment, on peut améliorer l'organisation de la circulation, des feux, etc. et on peut diminuer un certain nombre d'inconvénients. Nous nous en réjouissons si c'est possible mais ce ne sera toujours que des palliatifs à une solution qui restera insatisfaisante. Aussi, je crois qu'il ne serait pas inintéressant d'utiliser les compétences de tous les étudiants sur ce campus pour essayer de voir si, malgré le fait que l'anticipation n'a pas été faite, on peut dans un lointain futur imaginer une solution plus positive.

Concrètement, par rapport à la situation actuelle, le groupe Alliance centre gauche relève le fait qu'il est

absolument indispensable de prévoir un renforcement de la mobilité des transports publics, à savoir une ligne de trolley entièrement en site propre. Le groupe rejoint les préoccupations qui ont été émises par le collègue Raemy en ce qui concerne l'absence et le manque de concept de la mobilité des deux-roues, essentiellement des vélos, et insiste sur le fait qu'une des solutions, à savoir les parkings d'échange, devrait diminuer le trafic automobile sur cette région. Il faudra peut-être dimensionner ces parkings d'échange plus grands que prévu, et surtout, au début de la ligne 1 et non pas à l'entrée de la ville de Fribourg, à savoir tout au bout de la commune de Marly.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Les infrastructures de transport doivent répondre à la demande en mobilité, qu'on le veuille ou non. Or, celle-ci augmente continuellement et l'évolution démographique des dix à quinze prochaines années ne va pas simplifier la situation. C'est pourquoi la qualification de «difficile» aujourd'hui, qui est attribuée à la circulation sur le plateau de Pérolles par le Conseil d'Etat, deviendra très rapidement catastrophique, on l'a entendu tout à l'heure. Quand on sait le temps qu'il faut pour adapter, modifier ou construire de nouvelles infrastructures, il est déterminant de penser aujourd'hui aux problèmes de demain. Reconnaissons que l'aménagement du plateau de Pérolles n'est pas idéal. Une route qui scinde en deux ce haut lieu de la formation du canton constitue aujourd'hui, à mes yeux et aux vôtres – j'en suis persuadé, je l'ai entendu aujourd'hui – un échec flagrant de planification faisant suite à un manque de vision!

Aujourd'hui, il est difficile de modifier cette situation. Certes, une passerelle piétonne ou un passage inférieur contribuerait à une certaine amélioration. Mais une vraie solution existe pour corriger cette erreur du passé: créer un espace étudiant homogène, ce pôle d'excellence dont on a parlé tout à l'heure, sur le plateau de Pérolles, améliorer également la circulation des transports publics entre Marly et Fribourg en site propre, y compris une piste cyclable, selon la proposition du député Raemy. C'est une solution et cette solution s'appelle «route de liaison entre Marly et Matran.» J'insiste, cela a déjà été dit, j'enfoncé le clou, je le sais, mais pour moi, c'est extrêmement important! Cette solution délésterait fortement l'axe actuel et apporterait une solution formidable pour la mobilité des gens du plateau du Mouret, de la Haute Singine et de Marly.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de faire diligence dans le traitement de ce dossier et de tenir compte dans l'étude de faisabilité en cours du potentiel d'amélioration important que cette route de liaison apportera à la situation sur le plateau de Pérolles. C'est très important qu'on tienne compte de cet élément-là dans l'étude de faisabilité.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'avais l'intention de refaire l'histoire avec toutes les études qui

ont été réalisées. Je crois qu'il y a suffisamment de députés qui l'ont faite, donc je m'abstiendrai et je me contenterai de répondre à certaines questions ou certaines critiques, notamment celles du postulant, M. le Député Schoenenweid. Je comprends qu'il y a une certaine déception, mais ce n'est pas en rejetant la balle les uns sur les autres, en se renvoyant la balle que l'on va régler des problèmes. Permettez-moi de dire ici que lorsqu'on aménage ou que l'on fait un plan d'aménagement ou un PAD, la responsabilité n'est pas en tant que telle à l'Etat, mais appartient à la commune. Mais encore une fois, je ne vais pas renvoyer la balle à la commune. Je crois que c'est d'un commun accord qu'on doit trouver des solutions parce que si on dit toujours: «ce n'est pas nous, c'est l'autre» on ne règle pas les problèmes. Il faut l'admettre, et lorsque M. le Député Benoît Rey parle d'anticipation, c'est vrai qu'il faut avoir un pouvoir d'anticipation pour résoudre les problèmes avant qu'ils soient créés. A cet effet, permettez-moi de dire qu'avec le projet de la Poya nous allons peut-être rencontrer le même problème sur le site de Saint-Léonard où il y était, au départ, prévue une passerelle par-dessus ou par-dessous. J'ai constaté qu'il n'y avait plus rien. En discussion avec la commune de Fribourg, nous avons décidé, nous avons trouvé en tout cas un préaccord pour réintroduire cette possibilité pour éviter que nous rencontrions les mêmes problèmes à l'avenir. Je crois que cela méritait d'être dit. Anticiper, oui! mais cela ne sert à rien de refaire l'histoire; il faut en tirer les conclusions positives!

Maintenant, quant aux questions concrètes de M. le Député Décaillet. Il a fait l'histoire de l'Ecole des métiers, je ne vais pas la refaire parce que ce n'est pas lieu et pas l'objet des discussions. Par rapport aux informations que vous avez du chef de chantier? Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec lui. Par contre, j'ai eu cette semaine une séance avec les propriétaires, respectivement les opposants à cette Ecole des métiers. Je peux vous dire que nous avons eu une séance constructive. Nous aurons l'occasion dans très peu de temps d'en recauser puisque, après cette séance constructive, plusieurs propositions ont été faites et je suis persuadé que nous allons trouver une solution le plus vite possible pour éviter, bien entendu, d'avoir des frais énormes par rapport à cet arrêt de chantier qui est ordonné par l'arrêt du Tribunal fédéral. Je crois que je ne vais pas en dire plus pour l'instant.

Maintenant, on dit aussi qu'il faut absolument régler les problèmes du plateau de Pérolles en prenant en considération le crédit d'études qui a été voté par le Grand Conseil en 2006 pour la liaison Marly-Posieux. A cet effet, cela figurait dans le décret, il fallait tout d'abord réaliser une étude d'opportunité. Cette étude d'opportunité est en cours. Nous avons constitué un comité de pilotage que j'ai le plaisir de présider. Ce que je peux vous dire et ainsi répondre concrètement à la question, c'est que l'étude sera connue cet automne. Mais j'aimerais aussi insister sur les problèmes routiers, précisément les problèmes de dépassements de crédits sur lesquels j'aurai l'occasion de m'expliquer à la conférence de presse du 14 avril. A la suite de cette conférence de presse, j'indiquerai aussi les mesures qui sont prises pour éviter de nouveaux problèmes. Pour moi, les priorités sont bien sûr l'achèvement de

la H189 avec un crédit additionnel que je viendrai vous présenter, mais seulement quand j'aurai une réponse de l'Office fédéral des routes, bien entendu. Malheureusement, je ne l'ai pas aujourd'hui. Ensuite, pour moi, les priorités sont le démarrage des travaux du pont de la Poya avec les risques que cela comporte par rapport à ce qui s'est passé à Bulle. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter de nouveaux problèmes. Pour le reste, il faudra aussi tirer les conséquences ou les conclusions de l'audit pour mettre à plat le travail du SPC, le travail des planificateurs. Cela signifie en clair que je ne vais pas vous promettre aujourd'hui que pour Marly-Posieux les études vont démarrer demain pour construire en 2012. Je précise à cet effet que dans le programme d'agglomération, ce projet est inscrit pour obtenir des contributions fédérales. Mais je précise qu'en fonction des études qui n'ont pas commencé, ce projet est en classe C. Cela veut dire qu'il est programmé pour 2020. Cela ne signifie pas qu'il sera fait en 2020. Il pourra être avancé en fonction des études qui vont se dérouler. Si je vous le dis, c'est bien pour vous démontrer qu'on ne peut pas tout faire en même temps; tout l'un après l'autre!

En conclusion, permettez-moi de dire que, comme vous l'avez fait d'ailleurs, le Conseil d'Etat constate que la circulation sur le plateau de Pérolles est difficile, tout le monde en convient, mais n'est pas catastrophique. J'aimerais cependant aussi dire que la situation qui se vit sur le plateau de Pérolles se vit à toutes les entrées, respectivement toutes les sorties de la ville. J'ai l'habitude de sortir par Saint-Léonard pour prendre l'autoroute. Eh bien, on vit la même problématique! C'est une situation que nous pouvons améliorer avec le projet de l'agglomération, notamment avec le pont de la Poya mais en l'état la situation est telle. Il y aura peut-être des améliorations qui pourront être apportées grâce à ce qui est mentionné au point 5 du rapport. Là je peux encore répondre à M. le Député Décaillet, les travaux pour la construction du giratoire au carrefour de la Fonderie sont programmés en 2009. En clair, ce giratoire sera programmé après la fin de la construction de l'Ecole des métiers.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion N° 163.06 Jean-Pierre Galley/Jean-Pierre Thürler

(loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage – parcs naturels)¹

Prise en considération

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la prise en considération de la motion concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, pour la création et l'exploitation de parcs

¹ Déposée et développée le 2 novembre 2006 *BGC* p. 2749; réponse du Conseil d'Etat in *BGC* avril 2008 p. 519.

naturels régionaux, motion déposée en novembre 2006 avec notre ancien collègue Jean-Pierre Galley.

Permettez-moi aujourd'hui de vous apporter quelques éléments plus concrets. La modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2007. Cette législation a introduit trois catégories: parc national, parc naturel régional et parc naturel préurbain. Outils de valorisation et de protection d'habitat naturel exceptionnel avec des paysages d'une beauté unique, ils favorisent le développement économique des régions périphériques. Pour le canton de Fribourg, deux projets sont annoncés:

- le parc naturel régional du Gantrisch auquel participent les communes fribourgeoises de Planfayon et Oberschrot;
- le parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (cantons de Fribourg et Vaud), les communes de Charmey et Haut-Intyamon participent à ce projet valdo-fribourgeois.

La définition de l'article 23g (nouveau) concernant les parcs naturels régionaux de la loi sur la protection de la nature et du paysage est la suivante: «¹ un parc naturel régional est un vaste territoire peu urbanisé qui se distingue par un patrimoine naturel et culturel riche et où des constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.

² Il a pour objet: a) de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage; b) de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la mise sur le marché des biens et des services qu'elles produisent.»

La création d'un parc d'importance nationale se déroule en plusieurs étapes, à savoir:

- une étape de faisabilité où il s'agit, pour la région concernée, d'informer sur la faisabilité de la création d'un parc;
- une phase de projet concernant la construction d'un plan de management pour la création du parc et la mise en œuvre des premières mesures; en 2008, le parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut se situe à cette étape;
- une phase de création où il s'agit de la réalisation des premières mesures concrètes et de l'élaboration de la charte avec la participation de tous les acteurs, cette phase aboutissant, suite à l'adoption de la charte par les législatifs communaux, à la demande de label «Parc» à l'Office fédéral de l'environnement par les cantons; le PNR Gantrisch est entré dans cette étape en 2008 avec le dépôt d'un projet de création;
- une phase de gestion où, une fois le parc reconnu par la Confédération pour dix ans, période renouvelable, la réalisation des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans la charte est entreprise.

Permettez-moi maintenant de citer l'exemple du parc naturel régional (PNR) Gruyère – Pays-d'Enhaut. Le territoire actuel du projet parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut est composé de cinq communes, dont trois communes vaudoises (Château-d'Oex, Rossinière et Montreux) et deux fribourgeoises (Charmey et Haut-Intyamon). Bas-Intyamon, Cerniat et Grandvillard sont intéressés à rejoindre le parc tout comme Rougemont, Villeneuve et Vétroz. Le PNR Gruyère – Pays-d'Enhaut se situe dans la phase de projet avec un financement RegioPlus. En 2009, un projet de création sera déposé à l'Office fédéral de l'environnement. Son budget annuel évolue entre 350 000 francs actuellement et 500 000 francs dans sa phase de gestion. Constituée en 2006, l'Association pour la mise en œuvre de ce parc réalise déjà plusieurs projets dans les domaines touristiques et patrimonial:

- le Grand Tour concerne une randonnée en dix étapes au cœur des Préalpes à la rencontre de la nature et de l'économie alpestre;
- les chemins du Gruyère, le retour aux sources, concerne un itinéraire culturel à la découverte du Gruyère et de l'Etivaz sur les chemins historiques du transport de ces fromages.

D'autres actions sont en cours, notamment celles qui touchent à la valorisation et à la gestion des ressources naturelles au travers des productions agricoles. Plusieurs d'entre nous ont d'ailleurs pu, l'année dernière, découvrir deux projets pilotes dans l'Intyamon. Une initiative pour l'éducation à l'environnement «Projet écoles», axée sur la découverte, la sensibilisation à la nature et au paysage de proximité va toucher durant l'année scolaire près de 500 élèves.

En termes de besoins financiers et selon l'ordonnance fédérale, le financement d'un parc se répartit entre les communes concernées, le canton et la Confédération à hauteur d'environ un tiers chacun. La participation cantonale, après une répartition équitable entre Fribourg, Berne et Vaud, pourrait être estimée annuellement à un minimum de 100 000 francs pour le soutien aux deux parcs que je viens de citer.

Au niveau de l'importance et de l'impact, les parcs naturels régionaux correspondent à des projets de développement régionaux qui mettent en synergie «environnement et économie» par la préservation et la valorisation d'un capital naturel et paysager remarquable, en adéquation avec un tissu économique actif. Avec ce label fédéral, les parcs permettront aux régions concernées de se profiler dans le secteur prometteur du tourisme durable comme offre complémentaire aux infrastructures existantes, telles que les remontées mécaniques, l'hébergement, les bains de la Gruyère, etc. L'agriculture, en particulier l'économie alpestre, peut dans ce cadre développer une diversification intéressante entre la découverte patrimoniale et la vente de produits du terroir. Outils de développement durable, ces projets de territoire renforcent l'attractivité de zones à forte valeur naturelle et paysagère par l'interaction entre un cadre de vie de qualité et des potentialités économiques nouvelles. Les deux projets fribourgeois vont permettre également de constituer des exemples de politique régionale novatrice par leurs aspects inter-

cantonaux et interrégionaux. Ils sont l'occasion d'instaurer de nouvelles collaborations entre la Singine et le canton de Berne ou entre la Gruyère, La Riviera et le Pays-d'Enhaut.

En conclusion, vu l'opportunité de développement régional que représentent ces projets de territoire, il convient que le canton de Fribourg, à l'instar de ce qui a été réalisé dans les cantons voisins et partenaires de ces projets, mette en place le cadre légal instaurant un soutien aux parcs d'importance nationale.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir massivement cette motion à l'instar du groupe libéral-radical.

Bussard Christian (*PDC/CVP, GR*). Deux phrases pour vous dire que le groupe démocrate-chrétien se dit satisfait de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Galley/Thürler. Il va l'accepter selon les considérants du Conseil d'Etat.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt de cette motion ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Etant donné que M. Thürler a déjà tout précisé, je vais aller directement à l'essentiel.

Notre groupe soutient un tel projet. Il va dans le sens du développement durable et permet à des régions relativement décentrées de promouvoir leur développement économique qui est surtout lié au tourisme ainsi que la promotion de produits du terroir, tels que le Gruyère AOC et l'Etivaz.

Notre groupe soutiendra cette motion à l'unanimité et vous invite également à l'accepter. Elle permettra de mettre sur pied des projets de tourisme doux, d'assurer la promotion et la protection d'une partie importante de notre territoire et offrira enfin une alternative touristique aux fameux canons à neige, pourtant chers à un des deux motionnaires.

Piller Alfons (*UDC/SVP, SE*). Die SVP-Fraktion hat sich mit der Motion Nr. 163.06 der Grossräte Galley und Jean-Pierre Thürler betreffend Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz «Naturpärke» befasst und wir danken dem Staatsrat für die Antwort und unterstützen die Motion sehr. In der Motion möchten die Grossräte vom Staatsrat Grundlagen und Mittel, die es ermöglichen, nachher Naturpärke zu stützen.

Für mich ist das Projekt «Regionale Naturpärke» vielleicht einmal wieder ein kleiner Trumpf für unsere schönen Berg- und Randregionen. Beispielhafter könnten diese zwei Projekte im Kanton ja gar nicht sein: Sind doch beide Projekte kantonsübergreifend. Wie man heute immer so schön sagt: Zusammen sind wir stark. Auf der einen Seite: Freiburg mit dem Kanton Waadt, auf der anderen Seite: Freiburg mit dem Kanton Bern. Leider konnte man im Sensebezirk, vor allem im oberen Sensebezirk, nicht mehr Gemeinden als Oberschrot und Plaffeien zum Mitmachen überzeugen. Ich finde es sehr schade, dass die anderen Nachbargemeinden den Mut nicht hatten, wenigstens in der Informationsphase beizutreten.

Meines Erachtens sollten diese Projekte unter Beachtung und Respektierung der Natur einen wirtschaftlichen und touristischen, beim Besuchen vielleicht auch einen gesundheitlichen Effekt haben. Ich schlage vor, meine Lieben da im Saal, wir könnten ja die Naturpärke ganz einfach als ländliches Naturhistorisches Museum ansehen und damit einmal einen Beitrag zur Förderung der Peripherie-Regionen auslösen und nicht nur immer von der Agglomeration, Agglomeration reden. In diesem Sinn lade ich Sie ein, die Motion zu unterstützen.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Le 8 février 2008, la «Berner Zeitung» nous apprenait que dix projets de parcs naturels présentés par huit cantons avaient été déposés sur les bureaux de l'Office fédéral de l'environnement. Pour tout cela, ce dernier mettra dès 2012 un montant de 3,5 millions à disposition. Cette somme sera accompagnée d'un autre montant, plus conséquent, puisqu'il se monte à environ 10 millions de francs, sortis directement des caisses de l'Office fédéral de l'environnement.

En jetant un œil sur la carte nationale, nous constatons que la Suisse romande ne semble pas très emballée par la création de tels parcs. Pour l'instant, nous constatons certains projets limitrophes qui se trouvent dans le Jura (du côté du Chasseral) et, comme nous le savons, au Gantrisch (région à cheval entre notre canton et celui de Berne).

Les motionnaires ont raison lorsqu'ils prétendent que notre canton doit ici se démarquer et faire un pas en avant, ce d'autant plus qu'il a des atouts évidents si l'on pense à la région de l'Intyamont et du Pays-d'Enhaut.

Les exigences de la Confédération, quant à elles, touchent un domaine très sensible, celui de l'aménagement du territoire. Je pense ici que l'on exagère parfois si l'on constate la réalisation de rubans de bitume qui amènent parfois en chaussons nos quadrupèdes ruminants jusqu'à la porte de leur résidence d'été.

Il serait aussi judicieux, mais je sais que cela se fait très souvent, de conserver les vénérables toits de bardeaux qui recouvrent les chalets de nos Préalpes. En Gruyère, un récent exemple de la politique du fait accompli a démontré que le patrimoine rural alpestre n'était pas forcément une priorité et le propriétaire d'un chalet n'a donc pas été inquiété outre mesure lorsqu'il a recouvert sa bâtisse d'un immense toit de tôle. Je mets cette observation en parallèle à la réponse du Conseil d'Etat, formulée dans cette motion, et qui dit que les projets doivent remplir des conditions sévères, notamment pour ce qui concerne, je cite: «la singularité du paysage rural ainsi que les monuments, bâtisses significatives qui en font partie».

En 2009 et 2010, l'Office fédéral de l'environnement réceptionnera à nouveau des projets. Saisissons donc cette opportunité et mettons toutes les chances de notre côté pour réussir cette expérience novatrice. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Thürler, 100 000 francs d'aide financière pour le canton... de la petite monnaie qui pourrait tomber dans la bourse cantonale.

Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche acceptera cette motion.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je crois que tout le monde est acquis à ces parcs naturels. Par conséquent, je ne vais pas développer à nouveau les arguments, notamment très bien décrits par M. le Député Jean-Pierre Thürler, arguments que je fais miens. Permettez-moi simplement deux ou trois éléments. Tout d'abord, quant à la base légale, je crois que c'est clair, elle est mentionnée dans la réponse. Nous devons créer la base légale par une loi sur la protection de la nature, qui sera mise en consultation avant la fin de cette année, au plus vite je le précise.

Quant aux moyens, M. le Député Thürler précise qu'il faut au minimum 100 000 francs par année pour les deux parcs. J'en prends acte et nous verrons ce que nous pourrions mettre au budget les années suivantes. J'aimerais donner une précision par rapport à ces deux projets fribourgeois, en particulier le projet Gantrisch. Je précise que ce projet a été soumis très tardivement, que les deux communes fribourgeoises (Planfayon et Oberschrot) n'y étaient pas encore totalement intégrées et que le volet mise en valeur naturelle devrait encore être étoffé. A cet effet, suite à des contacts que la Berne fédérale a eus avec mes services, j'ai moi-même adressé un courrier à l'Office fédéral de l'environnement le 19 mars. Dans la réponse qui m'a été adressée en date du 31 mars – donc c'est tout frais – il est dit qu'il n'exclut pas les deux communes fribourgeoises, mais que le projet du Gantrisch est examiné dans sa portion bernoise et que c'est dans un deuxième temps qu'il sera examiné avec les communes fribourgeoises. Je tenais à le dire puisque j'ai cette information. Il va de soi que nous devons bien sûr informer les communes concernées.

Ce sont avec ces considérations que je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 65 voix contre 4. Il y n'a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 4.*

Postulat N° 2022.07 Heinz Etter (prévention des crues dans le Grand Marais)¹

Prise en considération

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). «Den Letzten trifft es.» Mit dieser Feststellung kann die Hochwassersituation im Grossen Moos beschrieben werden. Ab Courtepin, wo die Bibera entspringt, wird diesem an und für sich stillen Bach bei Regenfällen Wasser, das aus Dachabläufen von Wohnhäusern und Vorplätzen kommt, zugeführt. Die fehlenden Versickerungsmöglichkeiten wirken sich bei starken Regenfällen fatal aus. Die veränderten klimatischen Bedingungen, verbunden mit extremen Niederschlägen, bewirken, dass die Wassermassen im bestehenden Bachbett nicht mehr aufgenommen werden können und die Folge davon sind Überflutungen von Häusern und Feldern. Die Überschwemmungen im letzten Jahr haben in der Landwirtschaft enorme Schäden verursacht. Leider treten diese Ereignisse viel öfter auf als früher, weshalb einzelne Betriebe durch die erlittenen Schäden an den Rand des Ruins gerieten. Trotz Abschluss einer entsprechenden Versicherung blieb den einzelnen Betrieben ein grosser ungedeckter Teil des Schadens.

Mit dem Postulat möchte ich bewirken, dass das Problem ganzheitlich und kantonsübergreifend studiert wird und entsprechende Lösungen gesucht und umgesetzt werden. Was unter allen Umständen vermieden werden muss, ist ein Papiertiger, nämlich eine grosse Studie, der dann keine Taten folgen. Es versteht sich von selbst, dass eine Studie für das Seeland eine gewisse Zeit in Anspruch nehmen wird. Umso mehr als mehrere Kantone daran beteiligt sein werden.

In diesem Zusammenhang möchte ich auch die Region der Broye erwähnen: Die Landwirte in der Broye haben die gleichen Probleme wie ihre Kollegen im Freiburger und Berner Seeland. Kurzfristig erwarten die Landwirte aber, dass das, was im Rahmen der kantonalen und regionalen Kompetenzen möglich ist, umgesetzt wird. Wir kommen nicht darum herum, in Bezug auf den Schutz von Menschen, Tieren, Liegenschaften, Kulturen und der Naturschutzanliegen Prioritäten zu setzen.

Gefragt sind pragmatische Lösungen und keine doktrinären. Selbstverständlich gilt es, die Natur zu schützen. Prioritäten setzen heisst aber auch, Lösungen zu suchen, die ebenfalls die berechtigten Interessen von Landwirten, Liegenschafts- und Landeigentümern berücksichtigen. Die Gemeinden und die Bewirtschafter des Grossen Mooses haben in den letzten Jahrzehnten bewiesen, dass für sie der Naturschutz kein Lippenbekenntnis ist, sondern sehr viel Geld in ökologische Ausgleichsflächen und Biotope investiert wurde. Der Biotop-Verbund wurde von dieser Seite massiv unter-

¹ Déposé et développé le 30 août 2007, BGC p. 1331; réponse du Conseil d'Etat in BGC avril 2008 p. 531.

stützt. Natur und moderne Produktion leben hier Seite an Seite und vertragen sich gut. Naturschutz kostet aber etwas und kann nur bezahlt werden, wenn daneben auch Geld verdient werden kann. Aus diesem Grund ist es wichtig, dass nun auch die berechtigten Anliegen der Gemüseproduzenten berücksichtigt werden.

Kurzfristig können Dammerhöhungen vorgenommen werden, stauende Sträucher und Bäume entfernt und die Einläufe der Autobahnabwässer zurückbehalten werden, um nur einige Beispiele zu erwähnen. Über all diesen Massnahmen bedarf es aber einer globalen Betrachtung der Hochwasser der Schweiz. Waadt, Freiburg und Bern können ihre Probleme lösen, dafür aber wird der Kanton Aargau überschwemmt. Es bedarf deshalb einer globalen Sicht unter der Führung des Bundes. Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie um Unterstützung meines Postulates auch im Sinne des Staatsrates.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Pour le groupe démocrate-chrétien le postulat relève toute la problématique de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau et canaux de drainage dans le Grand Marais. Cette zone a une grande importance pour l'agriculture, secteur économique vital pour bien des familles et bien sûr aussi pour les infrastructures routières et immobilières existantes et nouvelles selon le développement de l'aménagement du territoire de cette région. Les crues de l'année 2007 ont détruit ou endommagé des berges et des digues et l'évolution climatique et la densification de l'agriculture augmentent certainement encore le risque et le potentiel de dommages en cas de crues exceptionnelles qui pourraient devenir plus courantes. L'étude demandée est légitime et le Conseil d'Etat s'appuie avec raison sur d'autres études similaires, soit au niveau de la Confédération, soit au niveau de ses partenaires, en particulier le canton de Berne. Ces études devraient apporter des réponses techniques et aussi rassurantes pour les agriculteurs en particulier et donner une stratégie claire visant à connaître les mesures à prendre pour garantir la protection des berges et des canaux dans une vision éventuellement aussi de développement durable.

Le groupe démocrate-chrétien vous fait part de quelques questions. Est-ce que le Service des ponts et chaussées (SPC) a le potentiel à réaliser ces études? Le terme «conduite» utilisé par le Conseil d'Etat devrait signifier à nos yeux que ces études sont réalisées par des mandataires extérieurs. Nous demandons au Conseil d'Etat à ce sujet des explications. Il ne fait pas non plus mention du coût de ces études envisagées. Finalement ces études sont peut-être la seule responsabilité de l'Etat et nous vous demandons si les autres partenaires, si les communes en particulier, les communes concernées, les propriétaires terriens ou l'entreprise d'endiguement participent à ces études ou sont associés à ces études en particulier dans leur financement. Est-ce que l'Etat a prévu dans son budget 2008 des montants de réserve relatifs à ces études? A l'avenir et d'une manière générale le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de faire figurer, dans ses réponses aux postulats et aux motions, une estimation des coûts des études envisagées. C'est avec ces ques-

tions que le groupe démocrate-chrétien est favorable à la prise en considération de ce postulat.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Unsere Fraktion dankt dem Staatsrat für die positive Stellungnahme zum Hochwasserschutz im Grossen Moos. Die Absichtserklärung und Erteilung eines Auftrages für eine Studie über die Hochwassersituation im Grossen Moos, und falls dann diese Studie einen Handlungsbedarf aufzeigt, in einer weiteren Studie zu definieren, welche Massnahmen zu treffen seien, reicht in der heutigen Situation aber nicht aus. Die Überschwemmungen im letzten Sommer haben den Handlungsbedarf sowohl bei der Bibera, wo nun erste Massnahmen getroffen wurden, aber auch den Handlungsbedarf beim Grand Canal oder Neugraben und vor allem beim Erlikanal aufgezeigt.

Bei allem guten Willen und Verständnis Ihrerseits, Herr Staatsrat, die Situation ist prekär und dringend. Ich bitte Sie deshalb, nach Ihren Möglichkeiten und Kompetenzen zu veranlassen, dass als Sofortmassnahmen das für den Unterhalt zuständige Wasserbauunternehmen etwas weniger eingeschränkt wird, sei dies in der Wahl des Zeitpunktes für die Mäharbeiten an den Kanalböschungen oder anderen Unterhaltsarbeiten. Und dass die Landwirte und Gemüsebauern als Praktiker etwas unbürokratischer die Bewilligung erhalten, abgesackte Dämme neu aufzuschütten. Herr Staatsrat, Sie wissen, wovon ich spreche. Sie haben die aussagekräftigen Fotos von der tristen Situation vom letzten Sommer gesehen. Ich wiederhole heute noch einmal meine Aussage, die ich schon am letzten 16. November in diesem Saale gemacht habe: «Die bei der Binnenkorrektur erbauten Kanäle haben primär dem Wasserabschluss, -abfluss und erst in zweiter Linie dem Schilf- und Graswachstum und den Vogelbruten, den Wasservogelbruten zu dienen. Für diese Naturschönheiten sind im Grossen Moos hektarenweise Ersatzmassnahmen, Ausgleichflächen und Biotope erstellt worden. Es ist aber richtig, wie das Postulat verlangt, in einer Gesamtschau die wahren Gründe auszuloten und mit allen betroffenen Kantonen der Juragewässerkorrektur nach Lösungen zu suchen. Man darf dabei nicht unterschätzen, dass das Einzugsgebiet dieser Korrektur rund 10 000 Quadratkilometer umfasst, das ist ein Viertel der Fläche unserer Schweiz. Bis wir eine für die fünf betroffenen Kantone, eine für alle akzeptable Lösung auf den Tisch haben werden, wird aber noch viel Wasser der Sahne und Aare Richtung Seeland, Solothurn und Aargau fliessen.

Zusammenfassend: Das Eine soll das Andere nicht ausschliessen. 1. Sofortmassnahmen, die ausser etwas gutem Willen und gegenseitigem Verständnis nicht einmal viel Mehrkosten bringen. 2. Längerfristig: Der in der Antwort vorgeschlagene Weg mit einer Gesamtplanung im Einvernehmen mit den betroffenen Regionen und Kantonen. Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, das Postulat anzunehmen.

Fürst René (*PS/SP, LA*). Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei hat das vorliegende Postulat von Kollege Heinz Etter aufmerksam studiert und geprüft.

Auslöser der Intervention waren das Hochwasser 2007 und seine dramatischen Folgen für die Gemüsebauern des Seelandes. Wir müssen uns bewusst sein, dass solche Situationen für die Betroffenen, alles KMU's, äusserst schwierig sind, zum Teil gar existenzgefährdend, auch wenn diese letztendlich das unternehmerische Risiko selber zu tragen haben. Das letzte Hochwasser hat aufgezeigt, dass die bisherigen Schutzmassnahmen nicht optimal gewesen sind, mussten nämlich Uferböschungen und Dämme wiederhergestellt werden, an denen es zu Ausuferungen kam oder welche eingebrochen waren. An anderen Stellen mussten Bäume gefällt werden, welche zu Rückstau oder zur Verhinderung des Abflusses führten.

Hier stellen sich mindestens diese kritischen Fragen: 1. Ob das Wasserbauunternehmen der Bibera, welches für den Unterhalt der verbauten Fliessgewässer um Freiburgischen Grossen Moos und die Sanierung und die Sicherstellung der Abflusskapazität dieser Bauwerke verantwortlich ist, seine Aufgaben zu wenig konsequent und verantwortungsvoll ausgeführt hat. 2. Ob die kantonale Fachstelle ihre Unterstützung des Wasserbauunternehmens zu wenig kooperativ, zu wenig pro-aktiv, zu wenig praxisnah und zu wenig vorausschauend wahrgenommen hat? Die Antwort des Staatsrates ergibt offensichtlich den Eindruck, dass der Kanton sich mit dem Übertrag der Verantwortung an die Wasserbauunternehmung vollständig aus der Verantwortung ziehen will. 3. Ob der Kanton vorgesehen hat, die Gemeinden neben der termingerechten Umsetzung der GEP (Generelle Entwässerungsplanung) auch finanziell zu unterstützen?

Grundsätzlich begrüssen wir es, wenn eine Studie in Auftrag gegeben wird, wie es der Postulant beantragt und der Staatsrat zur Annahme empfiehlt. Wir weisen jedoch mit Nachdruck darauf hin, dass, wie es der Staatsrat in seiner Beurteilung ebenfalls erwähnt, die veränderten Eigenschaften des Einzugsgebiets in einem grösseren Zusammenhang berücksichtigt werden. Dabei sollte jedoch nicht nur die Sicht des Gewässers, wie es den Eindruck erweckt, da nur die Sektion Gewässer des Tiefbauamtes beauftragt wird, sondern auch die vergangene und zukünftige Raumplanungsentwicklung berücksichtigt werden. Wenn neue Autobahntwässerungstollen oder die Bauentwicklung der Region eine Versickerung verhindern, führt dies logischerweise zu einer starken Zunahme der Abflussmenge in der Bibera und in den Kanälen. Auch der Rückgang des torfigen Moosbodens durch den Kontakt mit der Luft, der zu einer Annäherung mit dem Grundwasserspiegel führt, ist eine weiteres Beispiel dieser veränderten Eigenschaften, welche es bei dieser Studie zu berücksichtigen gilt. Es macht für uns auch Sinn, wenn diese Studie mit den betroffenen Nachbarkantonen koordiniert und Optimierungen beispielsweise bei der Steuerung, der Regulierung der Seen und Fliessgewässer des Jurasüdfusses angestrebt werden.

Mit den erwähnten Fragen und zusätzlichen Bemerkungen wird die Sozialdemokratische Partei dieses Postulat einstimmig annehmen. Danke für Ihre Nicht-Aufmerksamkeit.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord,

merci à l'ensemble des intervenants qui, tous, soutiennent ce postulat en insistant sur certaines mesures. Je rappelle que la protection du Grand Marais contre les crues est une situation, et vous le savez, les Lacois le savent, pas facile à résoudre, mais surtout pas une situation agréable et facile à vivre, principalement, et je dis principalement, pour les producteurs de cette région, spécialement l'année dernière. Chacun a pu se rendre compte les 7 et 8 août de l'année dernière, si ce n'est pas sur place, c'est par la presse ou la télévision qui ont donné un large écho à cette situation catastrophique. Les photos que vous avez pu voir en disaient long sur la gravité de la situation, photos que j'ai aussi pu voir, ces temps passés, auprès du domicile de M. le Député Ueli Johner avec qui je me suis entretenu de cette situation.

C'est donc en toute logique que le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat. Les ouvrages existants, vous le savez et cela a été dit, ont été dimensionnés pour des crues cinquantenales. L'évolution de la climatologie, qu'on le veuille ou non mais je crois que c'est admis par tout le monde, fait que les statistiques qui ont permis le dimensionnement des installations ne sont probablement plus d'actualité. C'est pourquoi nous proposons, dans un premier temps, de réviser l'estimation des fréquences d'apparition, des débits des crues. Le degré de sécurité à atteindre par des mesures de protection devra être discuté entre les différents partenaires. Je crois que c'est l'évidence de savoir ce qu'on veut protéger. Quand je parle des différents partenaires, c'est en fonction de l'utilisation mais c'est bien sûr l'agriculture qui est considérée en premier lieu.

Si un besoin d'agir est mis en évidence, l'étude devra être poursuivie pour définir des mesures de protection. Cette étude sera, je le précise, dirigée par la section lacs et cours d'eau du SPC, mais confiée à un bureau privé, ceci en accord avec le canton de Berne. Je crois qu'il n'est pas utile et pas judicieux de faire une étude chez nous et que les Bernois en fassent une autre. Je pense que c'est bien ensemble que nous devons faire une étude. Elle se fera cette étude, bien sûr, après le résultat de l'analyse de l'Office fédéral de l'environnement qui sera à disposition au cours de l'année 2008. Cette étude devrait, selon les informations en ma possession, se situer entre 50 et 100 000 francs. Je précise – aussi en rapport avec la question du député René Fürst – que le maître d'œuvre, on le dit dans la réponse, est l'«Entreprise d'endiguement de la Bibera dans le Grands Marais».

Celle-ci est responsable de l'entretien des cours d'eau aménagés dans le Grand Marais fribourgeois, ainsi que de la réfection et du maintien de la capacité d'écoulement de ces ouvrages. Il ne s'agit pas de se renvoyer la responsabilité, mais il s'agit de trouver les solutions au problème. Pour répondre à M. le Député Ueli Johner, j'ai pris acte des difficultés ou tracasseries administratives qu'il y a à entreprendre ces travaux d'aménagement. J'en ferai part à mes services, en particulier à la section lacs et cours d'eau, pour qu'il y ait plus de facilité à résoudre ces problèmes et à entreprendre ces travaux rapidement pour éviter qu'on ait des dégâts inutilement.

Pour terminer, j'aimerais encore préciser que le maître d'œuvre n'est pas l'Etat en tant que tel mais ce sont les communes, l'Association de communes ou les syndicats d'améliorations foncières. Cependant, la pratique fait que pour des raisons d'efficacité, les études sont dirigées par l'Etat. Lorsqu'il y a des travaux ce sont les communes ou, comme je l'ai dit tout à l'heure, les syndicats d'améliorations foncières et ceux-ci sont subventionnés, sauf erreur de ma part, jusqu'à 90% pour des nouveaux travaux. Il ne s'agit pas de l'entretien. Pour l'entretien, à ma connaissance, il y a aussi des subventions dont je ne connais pas le taux. Voilà la situation.

Avec ces considérations, je vous recommande de soutenir ce postulat tel que le propose le Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 63 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE,

PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattiger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

- La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
